



Rapport d'activités



**Conseil économique, social et
environnemental de Paris**

2017-2018

Hôtel de Ville – 5, rue Lobau – 75196 Paris Cedex 04
Courriel : conseildesgenerationsfutures@paris.fr
Internet : <https://www.paris.fr/conseil-generations-futures>

LE MOT DES CO-PRESIDENTS

Depuis plusieurs années, les travaux des sociologues, politologues et philosophes s'intéressent de plus en plus à l'idée d'une démocratie plus participative qui donne au citoyen de nouveaux moyens d'être entendus et d'intervenir dans la décision publique. L'actualité de 2018 a illustré le sentiment de décalage entre décideurs politiques et citoyens, alors que l'idée de référendum d'initiative populaire est débattue en France.

Le Conseil des Générations Futures, mis en place par la Maire de Paris en mars 2016, constitue une des réponses possibles à cette demande citoyenne d'être au cœur de la définition du bien commun et des actions développées pour l'atteindre.

Notre Conseil a ainsi pour vocation de réfléchir de façon prospective aux grands enjeux du vivre ensemble à Paris. Les bénévoles qui le composent font, au terme de leurs travaux, des propositions à l'exécutif municipal.

L'année 2018 a été riche : outre notre rapport d'activité 2016/2017, nous avons présenté les propositions des groupes de travail (les commissions du CGF) devant le Conseil de Paris en février et juillet. Nous tenons à remercier toutes les conseillères et les conseillers du Conseil des Générations Futures pour leur travail bénévole et citoyen.

Patrick Doutreligne
Cynthia Fleury

SOMMAIRE

Le mot des co-présidents	4
Sommaire	6
2017-2018 En bref	8
Février 2018 Remise du rapport d'activité 2016-2017 & propositions de la commission économie du partage au Conseil de Paris	9
Juillet 2018 Présentation des travaux de la commission vivre-ensemble au Conseil de Paris	12
Février 2019 Présentation des travaux de la commission jeunesse au Conseil de Paris	15
Focus sur deux collèges du Conseil des générations futures	18
Le travail des commissions	20
Un CGF ouvert sur l'extérieur	24

Annexes

Annexe 1. Remise du rapport de la Commission Economie du partage	28
Annexe 2. Le rapport de la Commission vivre ensemble	51
Annexe 3. Présentation de la Commission vivre ensemble devant le Conseil de Paris	61
Annexe 4. Compte-rendu des débats du Conseil de Paris suite à la commission sur la jeunesse	64
Annexe 5. Description et fonctionnement du CGF	82
Annexe 6. Règlement intérieur du CGF	83

2017-2018 EN BREF

Février 2018

Présentation du 1er rapport du CGF au
Conseil de Paris

Février, juillet
2018

Présentation des travaux des commissions
économie du partage et vivre-ensemble

Le CGF en visite

Après avoir envoyé une délégation auprès du
Conseil de développement du Grand Lyon, le
CGF a reçu ses représentants et a effectué un
déplacement à Rennes pour mieux
comprendre comment la démocratie
participative y fonctionne.

Février 2018

Remise du **rapport**
d'activité 2016-2017
& propositions de la
commission **économie**
du partage au Conseil
de Paris



Patrick DOUTRELIGNE, co-président, a dressé un bilan des activités qui ont eu lieu entre mars 2016 et 2017. Les groupes politiques du Conseil de Paris ont ensuite pu débattre du rapport d'activités et saluer le travail mené par le CGF. En soulignant la nécessité d'un travail prospectif, ils expriment le souhait que le CGF soit plus connu des Parisien·ne·s.



En février 2018, la commission économie du partage a présenté trois propositions aux conseiller·e·s de Paris. Son président, Charles-Édouard Vincent (membre du Collège des personnalités qualifiées) a formulé la problématique qui a guidé la réflexion de la commission : **Dans le contexte du développement d'une économie de plateforme, comment éviter que l'économie collaborative ne se réduise à une économie de prédation ? Comment peut-elle devenir une véritable économie du partage ?**



LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- ➔ Mettre en œuvre un référentiel d'évaluation des impacts des initiatives de l'économie collaborative.
- ➔ S'assurer qu'aucune personne ne soit exclue des bénéfices de l'économie collaborative à Paris.

Une attention particulière est à porter aux personnes âgées, à celles qui vivent sous le seuil de pauvreté, qui souffrent d'un handicap ou qui n'ont pas toujours les mêmes accès aux services de l'économie collaborative. Pour mieux faire connaître cette économie, la Ville pourrait développer des infrastructures dédiées à l'information sur le sujet, mais aussi s'appuyer sur des lieux existants comme les mairies d'arrondissement, les espaces parisiens d'insertion ou le réseau des kiosques.

- ➔ Créer une concertation entre la Ville de Paris et l'ensemble des acteurs de l'économie collaborative sur de grands enjeux de société.

>> La commission économie du partage constate un besoin croissant de moralisation de l'économie collaborative. Si beaucoup de choses doivent nécessairement se faire à un niveau législatif, la Ville, avec ses outils juridiques, ses infrastructures et ses moyens techniques, a également toute la légitimité pour montrer l'exemple et créer une dynamique vertueuse.



Pauline VÉRON, maire adjointe de Paris en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse, a réagi en lien avec Antoinette Guhl, maire adjointe chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire au nom de l'exécutif parisien sur les propositions qui suivent :



En matière de lutte contre la fracture collaborative, une rencontre sera organisée avec les pilotes de la stratégie « inclusion numérique ».

Le Conseil des générations futures sera associé à la préparation d'une grande conférence sur l'économie du partage à l'Hôtel de Ville.



Le CGF participera à l'organisation d'une journée des défis collaboratifs en lien avec le mouvement des entrepreneurs sociaux.

Un point d'étape sera organisé dans un an pour mesurer l'impact de ces propositions.

Juillet 2018
Présentation des
travaux de la
commission vivre-
ensemble **au Conseil**
de Paris

“ Une ville offre le meilleur du vivre-ensemble lorsqu’elle se préoccupe de tous, dans l’intérêt de tous. Mieux vivre ensemble, c’est développer et enrichir les liens sociaux. ”

Angélique MARIGNY et Ernestine NGO MELHA, co-présidentes de la commission

LES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Éduquer au vivre-ensemble dès le plus jeune âge

Créer des interactions entre les composantes de la société parisienne

Aider des personnes qui fréquentent peu l’espace public à « sortir » davantage et se l’approprier

Développer les liens intergénérationnels

La question des seniors dans la ville

Faire participer pleinement les jeunes à ce vivre-ensemble

Mieux intégrer les exclu·e·s et les pauvres

Surmonter la fracture numérique



LES PROPOSITIONS

Les deux thématiques retenues pour élaborer les propositions sont **l’intergénérationnel et le handicap**.



Élargir l’accès aux établissements restaurants émeraude de Paris dans une démarche intergénérationnelle

- Inciter les personnes non éligibles au restaurant Emeraude (notamment les jeunes) à accompagner les seniors dans l’un des 42 restaurants (environ 580 000 repas par an au total) ;
- Favoriser l’entraide et le lien intergénérationnel ;
- Sur le plus long terme, ces restaurants pourraient devenir un lieu d’expression culturelle avec une extension des horaires d’ouverture le soir.



Organiser des journées « devine mon talent »

- Valoriser les compétences et savoir-faire des personnes en situation de handicap, en mettant en avant des talents exceptionnels : des personnes malvoyantes "nez" ou œnologues, des malentendants chanteurs ou danseurs, des autistes scientifiques ou musiciens.

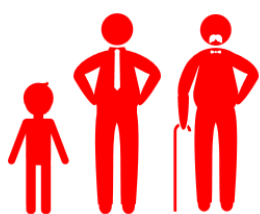


Installer des équipements et des signalétiques artistiques pour les personnes handicapées

- Dans le prolongement des réformes sur le 1% artistique dans l’espace public, intégrer de façon artistique dans le paysage urbain, les éléments techniques liés au handicap.
- Installer des objets d’art accessibles aux malvoyants dans l’espace public et dans les musées de la Ville de Paris.



Nicolas NORDMANN, maire adjoint de Paris en charge des questions relatives au handicap et à l'accessibilité et **Galla BRIDIER**, maire adjointe de Paris en charge des questions relatives aux seniors et à l'autonomie, ont répondu au nom de l'exécutif parisien sur les propositions qui suivent :



Afin de favoriser les échanges intergénérationnels, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris expérimente l'élargissement de l'accès aux 42 restaurants "Émeraude" de la ville de Paris.

Les initiatives du mois parisien du handicap de juillet 2019 et l'ouverture des classes et des centres de loisirs de la Ville de Paris à davantage d'enfants autistes favorise l'intégration et la reconnaissance des personnes souffrant de handicap.



Des réflexions sont engagées sur l'introduction de signalétiques et d'équipements artistiques pour les personnes handicapées dans l'espace public.

Février 2019
Présentation des
travaux de la
commission jeunesse
au Conseil de Paris

LES PROPOSITIONS

➡ Élargir l'amplitude horaire d'ouverture des lieux et équipements dédiés

- Espaces cultures ;
- Équipements sportifs ;
- Jardins publics ;
- Lieu d'information pour les jeunes et planning familial.

Une attention particulière doit être portée pour l'accès des filles à ces espaces.

➡ Ouvrir les collèges en fin de journée ainsi que les weekends et pendant les vacances

Les collèges seraient ouverts aux collégiens pour deux types d'activités :

- Travaux personnels et collectifs ;
- Activités associatives.

La Ville de Paris devrait proposer une offre périscolaire qui pourrait prendre la forme d'un encadrement d'association pour l'aide aux devoirs, des activités sportives ou culturelles.

➡ Inciter les bailleurs sociaux à mettre en place des lieux de convivialité accessibles aux jeunes

➡ Promouvoir des utilisations alternatives de l'espace public

- Espaces éphémères répondant aux besoins des jeunes générations, créés et aménagés par les conseils de quartiers (terrains de foot éphémères, jardins partagés, module de découverte) ;
- Villages ambulant offrant des activités et des services aux jeunes (expositions itinérantes, activités sportives, initiations).

Ces nouveaux espaces publics devront être non-marchand.

➡ Renforcer la réflexion prospective sur les activités et emplois de demain

En développant l'entrepreneuriat des jeunes autour des métiers pourvoyeurs d'emplois, mais aussi en incitant les jeunes générations à la création ou la reprise des commerces de proximité.

➡ Créer un portail numérique pour les jeunes

Cette plateforme permettrait de les informer en particulier sur deux sujets :

- Les dispositifs d'accès aux droits (santé, logement, aides diverses) ;
- Les espaces dédiés recensés dans chaque arrondissement.

Elle devra faciliter la navigation et rediriger les utilisateurs vers les sites adéquats. Un appel à projets pourrait être lancé pour sa création.

➡ Expérimenter une maison des collégiens hors du collège afin de prévenir les décrochages scolaires.

Il s'agirait de soutenir et développer des actions de remédiation ou de remobilisation pour les élèves en difficulté (écoles de la seconde chance, garantie jeune, accompagnement, chantiers écoles).

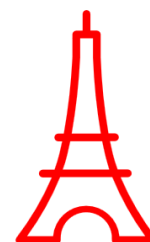


Pauline VÉRON, maire adjointe de Paris en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse, a réagi au nom de l'exécutif parisien sur les propositions qui suivent :



Les jeunes auront davantage accès à la culture grâce aux projets d'élargissement des horaires d'ouverture des musées, des espaces sportifs, des centres d'animation, et des bibliothèques dont 10 bénéficieront nouvellement de l'ouverture dominicale d'ici 2020.

Le dispositif Tout.e.s au collège, lancé au printemps 2019, permet aux jeunes parisien.ne.s ne partant pas en vacances de profiter des richesses culturelles de Paris.



Les initiatives comme les Kiosques citoyens ou les ludothèques mobiles ont permis de continuer à repenser l'utilisation de l'espace public.

La réflexion se poursuit autour de l'amélioration de l'espace numérique dédiée aux jeunes sur Paris.fr afin de favoriser encore davantage leur participation citoyenne.



Focus
sur deux collèges du
Conseil des
générations futures

LE COLLEGE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

- **20 conseiller·e·s de quartiers**
- **8 membres des conseils citoyens**
- **& des représentants du conseil parisien de la jeunesse**



Le collège démocratie locale participe aux réunions thématiques du CGF. Dans ce cadre, il a fait émerger de nouveaux enjeux. La création de la commission du civisme, co-présidée par un de ses membres, Bruno Garcia, en est l'illustration. Le collège est force de propositions sur la participation des habitants aux décisions concernant leur cadre de vie.

Ce collège a participé à l'animation du stand du CGF lors de la journée de la participation citoyenne du 24 mars 2018 à la Mairie de Paris. Il a organisé le voyage d'études à Rennes, le 10 décembre 2018. Il a proposé et obtenu une conférence de Cynthia Fleury-Perkins, co-présidente du CGF, le 10 septembre 2018, ainsi qu'une présentation de la fusion des 4 arrondissements centraux le 11 décembre 2018. Ces deux réunions étaient ouvertes à tous les membres du CGF.

Le collège de la démocratie locale est animé par Delphine Goater et Annie Poupon.

LE COLLEGE DES SALARIES

- **20 membres désignés par les organisations syndicales représentatives ;**
- **7 syndicats impliqués.**



Le collège travaille sur les problématiques propres aux salariés qui vivent ou travaillent à Paris. Ses membres portent, dans toutes les commissions, les préoccupations liées au logement, à l'emploi, au transport (notamment pour les salariés travaillant en horaires décalés), à la formation et à l'insertion professionnelle.

Le collège est animé par Anne Ratajczak (CFTC) et Marie-Pierre Van Hoecke (CFDT).

Le travail des commissions

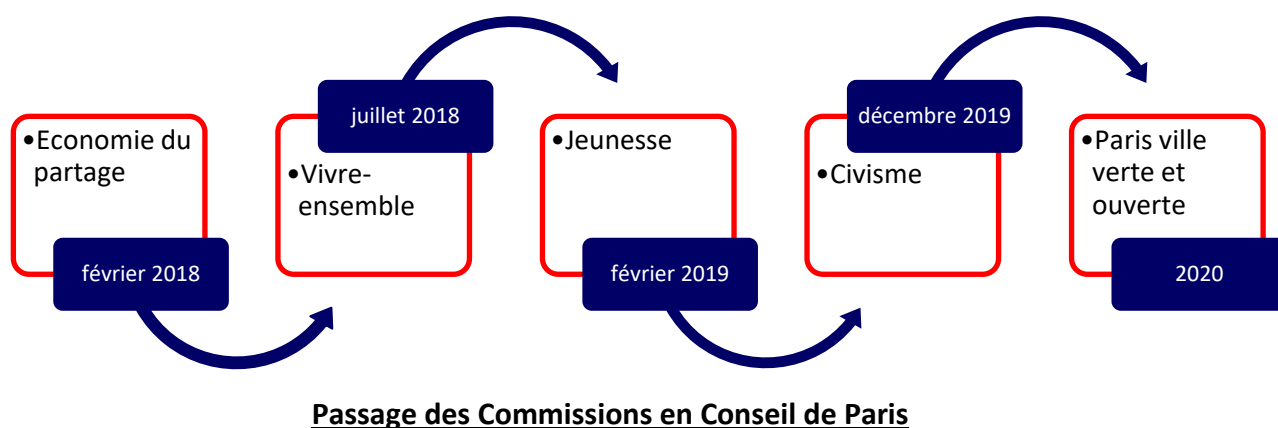
LES SÉANCES DE TRAVAIL



Les conseillères et conseillers se réunissent une fois par mois en commission de travail sur le thème choisi. Les membres de la commission procèdent à des auditions d'experts et de personnalités susceptibles d'éclairer et d'élargir leur réflexion.

LES PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

Le projet de rapport est présenté devant le bureau du CGF. Il est débattu par l'ensemble des membres du CGF réunis en assemblée plénière. Le rapport est ensuite remis aux élu.e.s de Paris et les propositions qui en sont issues leur sont présentées au cours d'une séance du Conseil de Paris. Des propositions d'action sont ainsi faites à l'exécutif municipal et donnent lieu à un débat entre élus de Paris.



LA COMMISSION JEUNESSE

Le thème de la jeunesse à Paris est immense et appréhende la vie des jeunes sous de multiples aspects. La majorité des constats et des propositions de la commission jeunesse portent sur l'élargissement de l'accès aux infrastructures et services destinés aux jeunes (aussi bien en termes d'horaires que de diversité des publics, notamment handicapés), de favoriser l'émergence et le développement des talents et initiatives portées par les jeunes générations, mais encore d'encourager la création de nouvelles infrastructures à leur usage.

LA COMMISSION VIVRE ENSEMBLE

L'objectif est d'améliorer le vivre ensemble. La commission s'est d'abord livrée à un travail de définition. Elle a recensé tous les domaines du vivre ensemble ainsi que les grilles d'analyse utilisables et mesurables. À partir de cet état des lieux, les membres de la commission ont choisi de se concentrer sur 2 aspects : les relations intergénérationnelles et la place faite aux personnes handicapées dans les mentalités et l'espace public. En idée de fond : comment aider à changer ce regard dans la perspective d'une ville inclusive ?

LA COMMISSION CIVISME

Comment favoriser la civilité à Paris, réveiller l'esprit civique ? Constituée le 19 juin 2018 et composée d'une vingtaine de membres issus des différents collèges du CGF, la commission s'est réunie à cinq reprises au cours du second semestre. Elle est accompagnée par le cabinet Azao/Archipel &co pour la méthodologie. La commission rendra ses propositions en 2019. Une première phase de diagnostic a permis de retenir les définitions structurantes pour la commission.

Comment respecter l'espace public et ceux qui s'y trouvent sans dégrader son cadre de vie ? L'axe retenu vise à favoriser l'implication des habitants plutôt que la répression. Les mécanismes de responsabilisation et d'incitation comportementale des citoyens ont aussi été évoqués. Quatre leviers ont été identifiés : l'éducation populaire, l'engagement associatif, l'incitation et la prévention et la diversité culturelle.

L'ASSEMBLEE PLENIERE



L'assemblée plénière qui réunit l'ensemble des conseillères et conseillers est un moment de convivialité, de validation des travaux et de choix des problématiques de travail. C'est l'occasion pour l'élue chargée de la démocratie participative de rencontrer le CGF et de lui faire part du suivi de ses propositions ainsi que des événements et décisions liés à la démocratie participative promus par l'exécutif parisien. C'est aussi l'occasion de recevoir des personnalités extérieures (notamment chercheurs et universitaires) qui proposent leur grille d'analyse sur des thèmes de travail du CGF.

C'est devant elle que les rapporteurs des commissions font part des propositions qu'ils souhaitent présenter aux élus de Paris. Cet exposé est suivi par un débat. L'assemblée valide ou non ces propositions et peut les amender. Enfin, l'assemblée plénière est compétente pour la désignation des co-présidents du CGF et l'adoption du règlement intérieur et de ses modifications.

L'assemblée plénière du 29 novembre 2018 a décidé de travailler sur le thème suivant : Comment faire de Paris une ville verte et ouverte en 2030 ? Il s'agit d'établir comment Paris peut anticiper les conséquences du réchauffement climatique en agissant sur la végétalisation, la lutte contre les îlots de chaleur, l'isolation thermique des bâtiments ou la mobilité ? Une commission a été créée en juin 2019 par l'assemblée plénière renouvelée afin de réfléchir et de proposer des actions sur ces enjeux. Afin de tenir compte des préoccupations exprimées par les Parisiennes et les Parisiens lors du Grand débat national, le CGF choisira un deuxième thème de travail et de réflexion prospective parmi celles-ci.



Le CGF avait également invité monsieur Jean-Louis LAVILLE, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers à intervenir lors de l'assemblée plénière du 29 mai 2018 et madame Cynthia Fleury-Perkins, philosophe, psychanalyste et professeure à l'Ecole nationale des Mines de Paris à donner une conférence à l'Hôtel de Ville le 10 septembre 2018.

Un CGF ouvert sur l'extérieur

OCTOBRE 2017

- Visite d'une délégation de conseillères et conseillers du CGF à Lyon, à l'invitation des membres du Comité de développement du Grand Lyon, afin d'en comprendre le fonctionnement, les projets et les ambitions.

29 MAI 2018

- Conférence de M. Jean-Louis Laville, professeur au CNAM (chaire "Économie solidaire") et chercheur au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique sur la montée en puissance de "l'associationnisme civique" et les façons de l'accompagner.

10 SEPTEMBRE 2018

- Accueil d'une délégation du CODEV du Grand Lyon. Les dernières propositions du CGF et le fonctionnement des conseils de quartier leur ont été présentés. L'après-midi a été consacré à la visite de la Maison des Canaux. Enfin, Mme Fleury-Perkins, co-présidente du CGF, a donné une conférence sur le thème « Les expériences de la démocratie participative sont-elles une nouvelle évolution de notre système politique ? »

10 DECEMBRE 2018

- Une délégation du CGF était reçue à Rennes pour une journée d'études sur la démocratie participative et une rencontre des acteurs et des représentants du Conseil de développement.

6 AVRIL 2019

- Participation à la Journée de la participation citoyenne

JUILLET 2019

- Participation à la Journée parisienne du handicap

LA MAISON DES CANAUX

Les canaux, 6 quai de Seine 75019 Paris

La maison des économies solidaires et innovantes est un lieu d'échange, de mutualisation et de partage d'expériences. Elle accompagne les entrepreneurs sociaux, sensibilise autour des solutions durables et solidaires. Inscrite dans le quartier, cette structure associative rayonne aussi à l'étranger et fédère tous les acteurs de cette économie au sein du Grand Paris.
contact@lescanaux.paris

UNE DÉLÉGATION DU CGF À RENNES



À la suite d'une visite de certains projets du Budget participatif (Jardins flottants sur la Vilaine, borne d'autoréparation de vélos en libre-service), l'échange s'est poursuivi au Conseil de développement, à l'Hôtel de Rennes Métropole, pour une présentation de leur fonctionnement et recommandations.

La délégation a pu se familiariser avec :

- La démarche Fabrique Citoyenne ;
- La charte de la démocratie locale élaborée par un jury citoyen ;
- Le travail de réforme des conseils de quartiers à Rennes ;
- Le dispositif du Budget participatif à Rennes Le fonctionnement du Conseil de développement de Rennes Métropole ;
- Le fonctionnement du Conseil citoyen de Rennes.

LE CGF ET LA VIE PARTICIPATIVE

Le CGF, notamment le collège de la démocratie locale (sous l'impulsion de sa vice-présidente Delphine Goater), a participé aux travaux et réflexions sur le thème "Réinventons nos Conseils de quartier". Une représentante du CGF (Béatrice Jacobs collègue des associations) a été associée au Grand Débat à Paris en faisant partie du Conseil des Garants qui a encadré et animé cette consultation.



Le CGF est aussi présent lors de la Journée de la participation citoyenne en avril. Cette journée est l'occasion de découvrir les initiatives de ceux qui contribuent à la vitalité démocratique de Paris.

Annexes

ANNEXE 1 : Remise du rapport de la commission Économie du partage devant le Conseil de Paris le février 2018 – extraits des débats

Rapport d'activité du Conseil des Générations Futures 2016-2017 (C.G.F.). Rapport du Conseil des Générations Futures. - Inclusion numérique et nouveaux services : 5 propositions phares pour construire une économie collaborative responsable à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons accueillir à présent le représentant et co-président du Conseil des Générations Futures, Patrick

DOUTRELIGNE, et Charles-Edouard VINCENT, président de la Commission Économie du partage, ici, à cette tribune. Je veux les remercier d'être là. Nous allons leur laisser la place.

Je demande à celles et ceux qui doivent partir de quitter rapidement l'hémicycle pour ne pas perturber la suite de nos débats.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le rapport d'activité du Conseil des Générations Futures, et notamment sur la contribution qui a été apportée sur l'inclusion numérique et les nouveaux services, avec cinq propositions phares pour construire une économie collaborative responsable à Paris.

Je veux, bien sûr, saluer Patrick DOUTRELIGNE, remercier, elle n'est pas présente ici, la co-présidente de ce Conseil des Générations Futures, à savoir Cynthia FLEURY, et bien sûr remercier Charles-Edouard VINCENT. Chacun, ici, vous connaît très bien pour vos activités dans le monde associatif, dans le monde de la solidarité. Nous sommes très fiers de vous compter parmi nous et parmi ce Conseil des Générations Futures.

Ce Conseil des Générations Futures a vu le jour à Paris, sur une proposition initiale de Didier LE RESTE et du groupe Communiste, qui souhaitaient que nous mettions en place l'équivalent d'un C.E.S.E., ici à Paris.

Nous avons travaillé avec Pauline VÉRON, avec l'ensemble des groupes de ce Conseil et sur une mission de Didier LE RESTE, pour faire une proposition qui d'ailleurs, et j'en ai été agréablement surprise puisque, lors des vœux du Président de la République aux corps intermédiaires auxquels nous participons en tant qu'élus de Paris, il a lui-même dit qu'il allait transformer le Collège économique, social et environnemental, en Conseil des Générations Futures. Finalement, je vois que l'expérience parisienne est une expérience qui donne envie de la prolonger et de l'étendre. Je suis très heureuse de cela.

C'est un Conseil qui réunit des Parisiens et des Parisiennes qui sont venus, chacun dans des collèges différents, travailler sur justement tout ce qui nous permet de bâtir ce Paris au futur, mais en posant des actes dès aujourd'hui. Je veux remercier les membres du Conseil des Générations Futures qui sont présents dans les tribunes de notre assemblée et qui sont venus assister au débat. Je veux les remercier d'être ici.

Je vais donc, sans plus attendre, donner la parole à Patrick DOUTRELIGNE, puis à Charles-Edouard VINCENT, pour qu'ils nous présentent leurs propositions, leur rapport d'activité, rapport qui a été beaucoup travaillé en lien avec Pauline VÉRON et Antoinette GUHL, mais rapport qui a vocation à être porté par l'ensemble de ce Conseil. Après leur intervention, je donnerai la parole aux différents orateurs.

M. Patrick DOUTRELIGNE, Monsieur le co-président du Conseil des Générations Futures,

vous avez la parole.

M. Patrick DOUTRELIGNE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'abord vous dire que c'est un honneur d'être parmi vous. Deuxièmement, saluer la décision courageuse et progressiste que vous avez prise en créant le Conseil des Générations Futures parce que, comme la plupart des concitoyens, vous savez que la démocratie électorale que vous représentez n'est aujourd'hui plus suffisante par rapport aux attentes et aux demandes de la population qui veut contribuer et participer davantage. Par la création de ce Conseil des Générations Futures, vous validez la définition d'Albert Camus qui disait que "la démocratie n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité".

Dix-huit mois de travaux sur lesquels nous œuvrons depuis cette période, autour de trois dispositifs. Le premier : un bureau mensuel qui se réunit, avec les neuf co-présidents de collège et une forte assiduité, les trois présidents de commission que je vais vous présenter et dont l'un va décliner ses premières propositions, et les deux co-présidents du Conseil des Générations Futures, Cynthia, qui revient des États-Unis et qui ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui, et moi-même.

Nous avons initialement accepté et validé trois commissions sur proposition de Madame la Maire : la première commission, l'Économie de partage, qui va vous être présentée cet après-midi ; pour la 2e Commission, la proposition du Conseil de Paris était sur l'adolescence que nous avons remplacée par la jeunesse pour élargir un peu le champ des propositions. La troisième commission, qui rendra ses éléments en fin d'année, c'est sur le "Vivre ensemble à Paris".

Le Conseil des Générations Futures a besoin de votre attention, a besoin de voir quelles vont être vos réactions à ses propositions et de votre soutien parce que, même s'il y a un taux d'assiduité assez important dans les différents collèges, tout le monde attend de savoir si notre Conseil peut produire et peut émettre des propositions qui peuvent être reprises.

Je vous rappelle rapidement les sept collèges : les services publics, les associations, les entreprises privées, les personnalités qualifiées, les salariés, la démocratie locale avec les représentants des Conseils de quartier et les habitants sélectionnés. En tout cas, leur motivation est importante et elle le sera d'autant plus à votre écoute des propositions et à leur reprise éventuelle.

C'est dans ce sens que je laisse la parole à Charles-Edouard pour vous parler des propositions de l'Économie du partage, avec cette idée que la démocratie devrait assurer aux plus faibles les mêmes opportunités qu'aux plus forts. C'est dans cet esprit que la Commission vous fait des propositions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Charles-Edouard VINCENT.

M. Charles-Edouard VINCENT. - Bonjour.

Lorsqu'on avait démarré le Conseil des Générations Futures, Madame la Maire, nous avait proposé, comme sujet, de réfléchir, avec l'apparition des "smartphones" et de toute cette économie de plateforme, à ce que l'économie collaborative ne soit pas une économie uniquement de prédation, mais vraiment puisse être une économie du partage, et s'inscrive donc dans une dynamique positive.

C'est un sujet sur lequel on a travaillé dans notre Commission pendant 18 mois. Une vingtaine de personnes ont travaillé de manière assez assidue, en faisant venir des experts et

des personnalités qualifiées sur ces sujets. Nous avons donc rendu un rapport, dont on tire trois grandes propositions que je vais vous présenter.

La première proposition consiste à demander à la Ville de mettre en œuvre un référentiel d'évaluation d'impact des différentes initiatives de l'économie collaborative. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, beaucoup de ces initiatives sont jugées de manière un peu binaire. On dit "c'est bien ou ce n'est pas bien", "on aime ou on n'aime pas", "il faut le soutenir ou il faut l'arrêter", sans en avoir une analyse plus fine qui, du coup, permettrait d'avoir un dialogue plus constructif entre ces acteurs et la Ville.

Par exemple, pouvoir évaluer quel est l'impact de ces différentes initiatives au niveau de l'emploi, au niveau de l'environnement, au niveau des services à apporter aux Parisiens, au niveau de la création de valeur et de la redistribution de cette valeur. Notre souhait, c'est de permettre qu'à l'échelle de Paris, un dialogue entre ces différentes initiatives et la Ville de Paris mûrisse un peu et puisse être plus constructif parce que sur telle initiative, par exemple sur les circuits courts, on va faire venir des paniers bio d'agriculteurs qui n'habitent pas très loin de Paris, donc comment ces initiatives vont bien s'articuler avec des commerçants parisiens, est-ce que cela va faire une concurrence, et voir quel impact cela a sur toutes les dimensions. Et du coup construire un dialogue plus constructif. C'était la première proposition.

La deuxième proposition que nous faisons, est qu'à Paris, personne ne soit exclu des bénéfices de l'économie collaborative. Aujourd'hui, vous avez des personnes âgées, des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, des personnes souffrant d'un handicap, qui n'ont pas les mêmes accès à tous ces services et à tout ce que peut offrir l'économie collaborative. Il nous semble donc important que la Ville puisse développer une infrastructure, un réseau de lieux physiques, avec des personnes qui puissent aussi expliquer, montrer comment utiliser cette économie collaborative. Attention, on ne parle pas que de la fracture numérique avec des personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui n'ont pas de "smartphone" parce qu'elles n'en ont pas les moyens ou ne sont pas habituées. On parle aussi des usages. Une fois que j'ai mon "smartphone", notamment pour des personnes âgées, comment je l'utilise, comment je peux faire du covoiturage, comment on peut m'aider dans mon quotidien avec des petits services, comment je peux mieux consommer.

Aujourd'hui, il y a au sein de la Ville, dans les mairies d'arrondissement, dans les S.S.D.P. mais aussi dans d'autres infrastructures comme les Espaces parisiens d'insertion, ou même le réseau des Kiosques, des personnes et des lieux sur lesquels on pourrait tout à fait s'appuyer pour donner accès à tout le monde, aux bénéfices de l'économie collaborative.

Je vais parler d'un exemple que je connais bien au niveau de "Lulu dans ma rue", qui est un de ces acteurs. 20 % des demandes aujourd'hui sont faites par des personnes âgées dans les kiosques "Lulu dans ma rue". Si nous n'avions pas ces kiosques, ces personnes n'auraient pas accès à ces services. Il faut donc généraliser cela.

La troisième proposition que nous avons, c'est effectivement de structurer une grande concertation entre la Ville de Paris et l'ensemble des acteurs de l'économie collaborative pour pouvoir aborder de manière plus claire, peut-être plus organisée, les grands enjeux de notre société en termes d'emploi, de propriété, de gaspillage, de transport, et en voyant comment ces acteurs de l'économie collaborative peuvent s'emparer de ces sujets et contribuer à leur manière. C'est-à-dire que notre idée a été de partir du constat qu'il y avait aujourd'hui, dans l'approche des services publics, une approche très descendante, c'est-à-dire que la collectivité va structurer, organiser les services publics, va faire appel à des

grandes entreprises pour répondre à ces services et qu'aujourd'hui, on a vu de nombreuses initiatives citoyennes, initiatives venant du bas qui viennent compléter ces services publics et, parfois aussi, les percuter. Et donc, il faut arriver à organiser, mieux articuler cette discussion. Il faut mieux l'articuler, mais il faut aussi, je pense, s'appuyer sur l'inventivité, la créativité, l'agilité des acteurs de cette économie qui peuvent arriver avec des solutions nouvelles, des regards nouveaux.

Et aujourd'hui, il faut que ce dialogue puisse s'établir entre la Ville et ces acteurs-là. A titre d'exemple, nous avons été assez séduits par les approches d'Hackathon, mais aussi par ce qui a été fait autour de "Réinventer Paris". On n'était pas dans une approche d'appels d'offres classiques, mais beaucoup plus d'appels à projets ouverts. On se disait : on pourrait se dire que, sur des sujets qui concernent la Ville autour de l'emploi, autour du gaspillage, autour du co-voiturage ou des transports, la Ville peut poser les sujets. Donc, nous avons imaginé, à titre d'exemple, les journées du grand défi collaboratif, où la Ville de Paris viendrait avec un certain nombre de ces thématiques et ferait appel à cette créativité, cette inventivité des acteurs de l'économie collaborative.

En conclusion, au niveau de la Commission économie du partage, ce qu'il nous semble important de souligner, c'est qu'on voit aujourd'hui un besoin de moralisation de cette économie. Beaucoup de choses doivent se faire à un niveau législatif, c'est sûr, mais nous sommes absolument convaincus qu'à l'échelle de la Ville, entre les outils juridiques, entre les infrastructures et les moyens techniques de la Ville, la Ville peut vraiment montrer l'exemple et créer, à l'échelle de Paris, une dynamique vertueuse et positive pour ces acteurs-là en montrant le chemin.

Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de cette économie qui, parfois, bouscule un peu notre quotidien et va changer beaucoup de choses. Parce que, finalement, dans cet outil très puissant qu'est l'économie collaborative, ce que l'on peut en retenir d'heureux et de positif, c'est que nous avons enfin un outil qui est à la hauteur des enjeux sociétaux auxquels nous faisons face, et donc, il faut se saisir de cet outil, en tirer le meilleur. C'est vraiment tout notre souhait. C'est comme cela que la Commission s'est mobilisée autour de ces propositions. On espère qu'elles seront entendues positivement de votre part.

Un grand merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Merci vraiment à tous les deux. C'est vrai que c'est une première que d'accueillir, puisque c'était une première, le Conseil des Générations Futures, mais que de vous accueillir au sein du Conseil de Paris, je vois que ce lien est très, très fécond entre ce que des acteurs de la société civile, des acteurs qui participent, non pas en tant qu'élus, mais présents dans ce Conseil des Générations Futures, ce que vous pouvez apporter à nos discussions sur un sujet, celui de l'économie collaborative et de cette économie du partage, qui est un sujet très important parce qu'on voit bien que Paris est un écosystème dans lequel cette économie du partage se développe. D'ailleurs, elle est souvent un peu méconnue ou sous-estimée.

Certains la voient encore comme quelque chose de parallèle alors qu'en fait, elle est aujourd'hui très structurante, y compris dans l'économie de la Ville, et de voir en quoi cette économie du partage doit être mieux appréhendée dans sa globalité, dans les défis qu'elle pose et les solutions que cela peut nous apporter, je pense que c'est vraiment très important.

C'est un moment très particulier et très important dans la vie de notre Conseil de Paris que de pouvoir avoir ce dialogue. Je sais que chacune et chacun s'y est préparé. Cela rejoint un

peu nos discussions de ce matin sur comment impliquer les Parisiens sur les questions de propreté. Vous l'avez évoqué. C'est aussi un sujet qui peut être appréhendé par cette économie du partage - la question de l'emploi - mais, par exemple, les Jeux olympiques et paralympiques peuvent être le moteur sur lequel puisse se greffer une consultation beaucoup plus large qui nous permette, avec un objet qui est de remplir la mission qui est la nôtre, d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques en transformant et en accélérant les transformations nécessaires

en matière environnementale, en matière d'emploi, en matière culturelle et sportive. Je pense qu'il y a là, sans doute - je vois Jean-François MARTINS qui avait déjà pensé à ces choses -, mais il y a peut-être une opportunité à partir des propositions qui vont être faites aujourd'hui.

Je vais, sans plus attendre, donner la parole aux différents orateurs et, ensuite, Pauline VÉRON et peut-être, bien sûr, Patrick DOUTRELIGNE et Charles-Edouard VINCENT, pourront également vous répondre.

Fadila MÉHAL pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens, bien sûr, à saluer les deux représentants du Conseil des Générations Futures pour leurs travaux. Comme ils l'ont précisé, ce Conseil s'attelle, depuis maintenant plus de 18 mois, autour de ces trois commissions, sur des sujets qui méritent beaucoup d'attention.

Je voulais quand même, sur un plan de méthode, rappeler qu'il existe en effet beaucoup d'instances, actuellement, en parallèle de ce Conseil des Générations Futures, et vous l'avez évoqué. Je pense aux instances consultatives au sein de la Ville de Paris : le Conseil citoyen, la Conférence des citoyens, le Conseil parisien de la jeunesse, le Conseil de la nuit, Etudiants de Paris. C'est vrai que, pour plus d'efficacité, il serait peut-être important de faire travailler ensemble - je pense que vous l'avez fait avec le Conseil de la jeunesse puisque vous avez abordé, autour de la commission jeunesse, ce point - ces instances sur des problématiques croisées pour éviter des redondances, mais surtout pour renforcer les propositions qui sont faites, et notamment quand vous travaillez sur des questions aussi importantes que la jeunesse ou le vivre ensemble. Je sais que vous vous y êtes déjà engagés. Vous l'avez déjà dit.

Je pense qu'il serait important, en plus, de complexifier peut-être, dans une vision à la fois globale et élargie, des propositions qui en découleraient. De mon point de vue, ces analyses seront à la fois plus riches et plus fortes.

Revenir au sujet qui nous préoccupe qu'est l'économie de partage. Il me semble, en effet, qu'il serait intéressant, par le biais de votre instance, de donner la parole aux citoyens - vous l'avez évoqué -, de les écouter, de répondre à leurs attentes et de disposer de leurs avis. Sur ce rapport d'octobre, relatif à l'économie collaborative et responsable à Paris, je souhaite simplement faire quelques remarques générales du fait qu'il s'agit d'un sujet très vaste qui recouvre beaucoup de problématiques.

D'abord, ce rapport met en lumière les opportunités, mais aussi les risques de cette nouvelle économie horizontale. Dans ce rapport, plusieurs propositions sont faites - vous les avez évoquées : le référentiel de l'évaluation, la démocratisation des usages qui permet à des publics empêchés d'avoir accès. C'est sûr que certaines de ces propositions vont dans le bon sens. D'ailleurs, l'idée d'un guichet unique entre acteurs de l'économie collaborative et la Ville est un bon exemple. C'est vrai que ces mesures mériteraient tout de même d'être

développées - mais je pense qu'elles vont l'être -, solidifiées davantage, expliquées dans un document que j'espère encore plus important et plus riche.

C'est vrai que l'économie collaborative - Madame la Maire, vous venez de le dire - est fortement d'actualité à Paris. Il s'agit d'une nouvelle forme d'économie, à la fois de partage, de solidarité, d'avenir, bien qu'elle ne soit pas tout à fait réglementée juridiquement. Pour rappel, cette économie s'appuie sur la vente entre particuliers, par exemple, de bien d'équipements ou de services, souvent favorisée par des plates-formes numériques. C'est un enjeu important qui répond à de nombreux défis. Celui de la pollution et des déplacements, par exemple, avec le co-voiturage et Autolib'. En effet, nul besoin, maintenant, d'avoir une voiture si je peux disposer de son usage par cet intermédiaire. Celui du tourisme et des voyages, comme "Airbnb". Elle permet aussi de faire des économies en louant pour un temps donné un matériel qui n'est utilisé qu'occasionnellement. Bref, elle participe au pouvoir d'achat des usagers. Elle peut créer des emplois, souvent précaires, faut-il le rappeler, et répond à des demandes, des aspirations humaines ou écologiques. Mais, dans ce nouveau monde numérique très concurrentiel, il est aussi primordial et vous l'avez souligné, de ne pas oublier les secteurs traditionnels, de les accompagner parfois dans leur transformation, dans leur mutation, afin d'équilibrer les chances de chacun et d'offrir une diversité de services aux citoyens.

En même temps, il est primordial d'intervenir dans le champ du droit et de réguler toutes ces pratiques, nous y sommes très attachés dans notre groupe, tous ces services nouveaux qui fleurissent rapidement.

Pour conclure, c'est une question évidemment très complexe qui appelle sans doute des développements, et je vous remercie en tant que Conseil des Générations Futures d'avoir travaillé sur ce sujet, qui est à la fois d'actualité et d'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Fadila MÉHAL.

Je donne à présent la parole à Mme Valérie NAHMIAS pour l'UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, je souhaiterais remercier les participants de cette nouvelle instance parisienne participative qu'est le Conseil des Générations Futures. Vous êtes volontaires, bénévoles, et mettez à profit votre expérience pour la communauté parisienne.

Évidemment, on ne va pas manquer de rappeler la redondance des structures existantes. Je rappelle que le Conseil économique et social national peut rendre des avis sur les enjeux parisiens. Le Conseil économique et social régional d'Ile-de-France remplit déjà ces fonctions. Ajoutons le Conseil économique et social métropolitain, c'est chacun le sien. Sans oublier le Conseil de la jeunesse, de la nuit, stratégique, des sages, de l'innovation, des quartiers.

Y a-t-il des personnes qui ne participent pas à Paris ?

Ce ne sont pas des élus, c'est sans doute mieux, sauf que c'est aussi le rôle des élus de proposer et pas seulement d'adhérer ou pas à des propositions d'un nouveau conseil.

La mission du C.G.F. est d'être dans la prospective, c'est-à-dire préparer aujourd'hui pour demain. Préparer, c'est analyser l'existant, nous avons seulement un regret : les données chiffrées du rapport sont principalement nationales. Les statistiques parisiennes auraient présenté l'intérêt de territorialiser les politiques proposées et de les adapter aux spécificités de la Capitale.

Vous proposez de lancer un grand diagnostic à Paris pour mieux comprendre les enjeux liés à l'économie collaborative et les freins liés à son utilisation. On réinvente l'eau chaude avec un énième groupe de consultation pour repartir sur une énième étude. Perte de temps, coût important. Ces éléments doivent se trouver aisément au sein des différents conseils, rapports ou études.

Vous développez par la suite un ensemble de mesures qui ont leur intérêt telles que : concevoir une démarche pédagogique, création d'un label, développer un maillage de proximité s'appuyant sur des lieux existants, instituer des journées collaboratives, c'est bien, mais quel est le bilan de la stratégie parisienne de l'inclusion numérique lancée en janvier 2017 ? Une cartographie des acteurs a-t-elle été élaborée ?

Eu égard au maillage territorial que vous promouvez, je tiens à rappeler que le groupe UDI-MODEM a défendu à plusieurs reprises au Conseil de Paris le maintien d'une maison des associations par arrondissement, où l'inclusion numérique pourrait y prendre davantage sa place. Il est donc dommage que le C.G.F. ne s'appuie pas sur des auditions d'élus de terrain, ou des consultations des groupes politiques. De plus, si l'échelle évoquée par le C.G.F. est la bonne, une grille d'analyse constitue en revanche un outil timoré. Nous voulons défendre une démarche beaucoup plus volontariste de la Mairie de Paris, plus prescriptive, visant à donner une impulsion forte et à définir des règles de régulation ne faisant aucunement obstacle à la liberté d'entreprendre, mais permettant au contraire de concilier bien vivre des Parisiens, intérêt général et dynamique entrepreneuriale, à l'instar de nos propositions sur les meublés touristiques.

Enfin, il conviendrait d'aller plus loin dans l'existant.

Le rapport fait état de bornes wifi disponibles dans 260 lieux parisiens, c'est beaucoup trop peu pour une capitale, d'autant que le métro ne dispose toujours pas de la 4G. Pourquoi ne pas envisager la 5G sur le mobilier urbain ?

Améliorons les dispositifs existants proposés par la Ville en faveur de l'inclusion numérique. Accroissons les connexions dans les bibliothèques de la Ville, les PIMMS, les cours municipaux pour adultes, et offrons une mixité de service et d'usages : bornes dans les centres sportifs, les piscines, matérialisation au sein des services publics, et évitons la rupture numérique pour tout type de population.

Les plateformes concurrencent certains services publics. De nouvelles alliances avec la puissance publique font évoluer le modèle social. Comme vous l'avez dit, "l'ubérisation" fait s'interroger sur la frontière entre salarié et indépendant, c'est pourquoi il convient de rationaliser les outils, d'adopter un objectif commun afin de valoriser ce nouveau service dont la Ville pourrait être le leader.

C'est notamment cette logique de pragmatisme et de coordination des pratiques, qui a conduit le groupe UDI-MODEM à proposer une offre de e-santé. C'est dans ce sens que nous voulons agir au Conseil de Paris avec vous et chaque citoyen parisien, pour élaborer des scénarios du possible mais aussi de l'impossible dans leur perception du moment, et faire en sorte que l'inclusion numérique soit simplement une évidence.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Il ne faut pas avoir peur des conseils et de la dynamique citoyenne.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme mes prédécesseurs je souhaite tout d'abord remercier à la fois Patrick DOUTRELIGNE, Cynthia FLEURY, même si elle n'est pas présente aujourd'hui, et Charles-Edouard VINCENT pour cette présentation mais aussi les préconisations que vous venez de formuler sur l'économie collaborative. Et bien sûr, remercier les 164 membres bénévoles du Conseil pour le travail fourni, dont j'ai compris que certains étaient présents dans les tribunes. Je souhaite donc, au nom de nous tous d'ailleurs, les remercier vivement.

Cela a été rappelé, ce Conseil des Générations Futures est une instance consultative indépendante et paritaire et en seulement quelques mois vous avez accompli la prouesse de devenir un lieu essentiel du débat public, puisque vous rassemblez des syndicalistes, des représentants d'employeurs, des Parisiens engagés dans le secteur associatif, bref toute la société civile y est représentée. Ces femmes et ces hommes qui font Paris au quotidien et disposent d'un cadre supplémentaire pour s'exprimer et formuler des propositions à l'échelle parisienne, comme M. VINCENT l'a démontré tout à l'heure.

Vous avez travaillé depuis 2016 sur trois thèmes : la jeunesse, le vivre-ensemble et l'économie du partage. Charles-Edouard VINCENT vient de nous présenter les conclusions de la Commission économie du partage, et ce travail d'analyse assez fin sur l'accès au numérique, qui effectivement dépasse la question un peu facile de la fracture numérique, mais ouvre évidemment bien d'autres questionnements.

Ce secteur porteur de nouvelles manières de produire, de consommer, tend parfois à déraiper vers l'économie de la prédation, et le travail de votre Conseil, grâce à des constats partagés mais aussi nous l'avons vu à l'instant, des préconisations précises et ambitieuses, permet d'identifier comment, si cette économie de partage révolutionne nos manières de vivre et de consommer, elle n'est pas que digitale mais pas non plus sans risque.

Vous l'avez dit, et Mme la Maire l'a confirmé, une dynamique vertueuse peut être insufflée par la Ville dans cette économie du partage, il ne faut pas en avoir peur, pas davantage que des conseils, j'y reviendrai tout à l'heure, mais pour cela il faut s'en préoccuper.

Je me permets juste de souligner que ce Conseil qui est un outil de participation citoyenne s'inscrit dans un écosystème plus large, ce sont sans doute d'ailleurs les raisons de son succès, puisque depuis 2001, depuis le jour où les Parisiens sur cette place agitaient les clés en direction de l'Hôtel de Ville pour signifier qu'ils souhaitaient désormais être chez eux dans cette institution, la démocratie locale et la participation citoyenne sont désormais au cœur de la politique municipale.

Il ne s'agit pas simplement d'associer des Parisiens à certains projets, mais bien de distiller, d'infuser, Pauline VÉRON l'a expliqué ce matin, une culture de participation citoyenne, et de faire ainsi de cette participation une véritable méthode d'élaboration assez novatrice des petits publics et de la gouvernance de la Ville.

C'est d'ailleurs pour cela qu'une charte de la participation a été instaurée et votée dans ce Conseil de Paris.

Ce Conseil n'est évidemment pas la seule manière de consulter la société civile à Paris puisqu'ont été créées, comme cela a déjà été rappelé, plusieurs instances. Puis le budget participatif, qui a été créé en 2014 sous la houlette de Pauline VÉRON - occasion pour moi de lui rendre hommage -, était dans nos esprits depuis bien longtemps. Il était bien difficile à mettre en œuvre et il voit désormais se lancer des projets dans l'ensemble de la Ville, et voit des dizaines de milliers de Parisiens s'en saisir.

Nous avons connu des concertations d'ampleur inédite sur des projets structurants, comme

la Petite Ceinture par exemple. Je vois, comme élue d'arrondissement, à quel point les habitants de nos quartiers souhaitent se saisir de ces outils.

Quelques chiffres tout de même pour que ceux qui sont moins rompus à cette pratique l'entendent, et je l'indique peut-être à Mme NAHMIAS : 168.000 Parisiens ont voté en 2017 pour le budget participatif, 150.000 Parisiens ont une carte citoyenne, 2.000 personnes ont contribué sur la plateforme "idee.paris.fr", 500 personnes sont membres d'une instance consultative, notamment le Conseil des Générations Futures.

Nous avons aussi, je le rappelle et vous l'évoquiez tout à l'heure, créé les Maisons des associations dans les arrondissements, ainsi que les PIMMS, Madame la Maire, c'était de votre initiative à l'époque. Rappelons tout de même que c'est cette majorité qui a créé tout cela.

C'est d'ailleurs une journée très symbolique de ce point de vue, puisque ce matin nous avons entendu des représentants de la Conférence citoyenne sur la propreté, mais aussi des représentants du Conseil parisien de la jeunesse participer en quelque sorte aux travaux du Conseil de Paris. C'est vraiment une journée très symbolique de la concertation.

Je pensais que, sur les bancs de l'opposition municipale, la vogue du doute, pour être dans l'euphémisme, avait disparu et je constate, avec une certaine surprise en écoutant Mme NAHMIAS que non. Il faut continuer de dire que la concertation et la participation citoyenne, cela sert à quelque chose, cela ne coûte pas forcément trop cher de consulter et d'associer les citoyens.

Donc nous avons encore des désaccords mais c'est une méthode de gouvernance nouvelle que nous assumons, que nous revendiquons. Ce sont des dispositifs qui ne se superposent pas mais qui sont complémentaires entre eux, et qui permettent de mener une politique ambitieuse pour les Parisiens avec, il est vrai, un mode de gouvernance assez nouveau. Mais cela aussi, nous souhaitons l'assumer et, pour tout dire, nous en sommes assez réjouis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame de LA GONTRIE.

Mme Marie ATALLAH pour le groupe Écologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous tenons tout d'abord à remercier les représentants du Conseil des Générations Futures, M. Patrick DOUTRELIGNE et M. Charles-Edouard VINCENT.

Nous remercions également notre collègue Didier LE RESTE qui a conduit la mission de préfiguration en vue de l'installation de ce nouvel outil de démocratie participative qu'est le Conseil des Générations Futures.

Nous remercions également les 164 membres de ce Conseil pour leur engagement et leur participation bénévole dans la gouvernance urbaine de notre territoire en pleine mutation, dans un contexte de mondialisation accélérée et dans les différents domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Après nos remerciements, nous souhaitons revenir plus longuement dans un premier temps sur le travail fourni, bien sûr, dont nous venons d'écouter les conclusions. Puis nous nous permettrons de revenir sur quelques points portant sur le rôle du Conseil des Générations Futures, ainsi que sur son périmètre d'action.

Au regard des éléments du présent rapport, nous constatons un choix de trois grands sujets qui sont abordés et étudiés dans le cadre de trois commissions de travail : l'économie du partage, la jeunesse et le vivre ensemble.

Nous saluons le réel travail de prospective concernant la thématique de l'économie du partage ou l'économie collaborative que vous avez développée dans un rapport. Nous tenons à vous remercier de la qualité de l'analyse pour nous éclairer sur l'émergence de cette économie collaborative dans notre territoire.

Sans pouvoir revenir sur tous les aspects intéressants que vous avez abordés, nous vous remercions pour toutes vos idées utiles pour nous guider en tant qu'élus, afin que le développement des activités de l'économie collaborative soit toujours déployé au service d'une ville collaborative pour tous et toutes, solidaire, inclusive et durable. Ce ne sont pas que des mots, ils ont un sens.

En ce sens, nous avons particulièrement apprécié l'intérêt que vous avez porté au lien entre la fracture numérique et la fracture collaborative, en vous basant sur des exemples statistiques issus d'une réelle consultation des structures sociales accueillant des publics comme les seniors, les chômeurs et les jeunes en insertion.

Vous avez constaté que 20 % des usagers de ces structures ne sont en mesure d'utiliser le numérique de façon autonome, et pour cela vous nous proposez de vraies actions concrètes en faveur de l'inclusion numérique.

L'économie collaborative est un sujet central pour nous, écologistes, qui sommes attachés aux valeurs que peuvent générer l'ensemble des pratiques et des modèles économiques basés sur des structures horizontales ou de communauté, et qui transforment la façon dont on vit, on crée ou on travaille. C'est donc pour nous un levier principal pour contribuer à mieux faire société ensemble dans nos territoires et mieux lutter contre les exclusions sociales.

Nous proposons par ailleurs que ce travail de recherche et d'analyse soit poursuivi par le C.G.F. afin de nous aider à trouver des mécanismes de régulation plus efficaces en matière de lutte contre le caractère déloyal d'opérateurs privés, capables de déséquilibrer le marché de certains secteurs d'activité et de générer plus d'inégalités que de solidarité et de collaboration dans nos territoires urbains. Nous pensons bien évidemment à des opérateurs comme "Airbnb" pour le secteur du logement ou "Uber" pour le secteur des taxis.

En ce qui concerne les deux autres thématiques évoquées dans le rapport, à savoir le vivre ensemble et la jeunesse, les deux sujets sont certes importants mais le rapport ne fait pas état de travaux approfondis pour nous permettre d'exprimer une parole utile.

Par ailleurs, en ce qui concerne les questions sociales et sociétales, qui pourraient nous intéresser ici, nous nous permettons quelques réflexions à la hauteur de ce que représente le C.G.F., pour nous et pour Paris, ville monde et métropole. Il nous semble en effet essentiel de se pencher sur des questions sociétales qui traversent notre société et qui marqueront l'avenir. Ce n'est pas seulement d'ailleurs dans notre territoire car comme l'économie est globalisée, les problématiques sociétales sont également mondialisées et globalisées. Ce sont des problématiques complexes qui appellent analyse et prospective pour mieux les comprendre et mieux les accompagner dans leur complexité par notre collectivité et ses multiples partenaires du territoire. Je citerai à titre d'exemples ici la question des réfugiés et de leur intégration, le fait religieux et son développement dans le respect de la laïcité, la question des femmes et de l'égalité hommes/femmes.

J'en profite également pour vous rappeler ici que la M.I.E. portant sur la thématique Paris ville interculturelle, que j'ai eu l'honneur de piloter au nom de mon groupe Écologiste, proposait dans son rapport que le C.G.F. soit consulté pour nous aider dans la mise en œuvre de ses recommandations.

Avant de terminer, comment ne pas s'interroger sur l'absence d'une commission spécifique pour traiter la place de l'art et de la culture à Paris. Nous pouvons être tous d'accord ici de l'utilité d'une consultation du C.G.F. sur notre action politique dans ce domaine important qui est la culture.

Difficile de ne pas évoquer l'œuvre...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut maintenant conclure, Madame ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Je termine.

Evoquer l'œuvre de Jeff KOONS qui fait couler beaucoup d'encre en ce moment dans la presse quotidienne ainsi que dans les réseaux sociaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame ATALLAH, vous avez vraiment largement dépassé, ce n'est pas sérieux.

Mme Marie ATALLAH. - Beaucoup de questions qui peuvent être posées, dont celle des moyens attribués au C.G.F. pour qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame ATALLAH, vous dépassez d'une minute ! Vous êtes la seule à dépasser comme cela, ce n'est pas normal.

Mme Marie ATALLAH. - Je termine par demander le montant du budget attribué au C.G.F.

Je vous en remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, mais il faut respecter les temps de parole. La base de la démocratie dans les assemblées d'élus, c'est de respecter le temps de parole sur lequel nos groupes sont inscrits. C'est pour une raison simple, c'est en fonction de la représentativité qui est la nôtre. Ce n'est pas par souci de vous couper, c'est juste parce que c'est une règle démocratique et il faut qu'on la respecte.

Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Vous comprendrez, comme vous l'avez rappelé, qu'en ma qualité de pilote politique de la mission de préfiguration du Conseil économique, social et environnemental parisien, que vous m'avez confiée et qui a débouché sur la création en 2015 d'une nouvelle instance participative parisienne, dénommée aujourd'hui Conseil des Générations Futures, je veux au nom de mon groupe saluer et féliciter toutes les actrices et tous les acteurs qui participent à cette belle aventure : la coprésidence, les membres du bureau...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Écoutez, franchement, vous ne pouvez pas être un peu curieux et respectueux de ceux qui parlent ? Cela aussi, c'est une règle démocratique.

Monsieur LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Merci.

Je veux donc au nom de mon groupe saluer et féliciter toutes les actrices et les acteurs qui participent à cette belle aventure : la coprésidence, les membres du bureau et les conseillères et conseillers des différents collèges.

Aussi, je tiens à saluer particulièrement le travail indispensable et précieux accompli par Roberte AMIEL, secrétaire générale du Conseil des Générations Futures. Bien que les travaux des différentes commissions qui ont été mis en place ne soient pas avancés au même niveau, on peut dire qu'au regard du travail produit, de la qualité du travail fourni, les objectifs fixés sont respectés.

Je rappelle aussi que ce nouvel outil de concertation proposé par les Communistes, constitue

un engagement de campagne de la majorité, revendiqué d'ailleurs par plusieurs forces de la société parisienne.

A l'instar de la présentation des travaux de la commission économie de partage, cette instance paritaire consultative indépendante a vocation à jouer un rôle de conseil et d'expertise sur les grandes problématiques de la vie urbaine, structurant l'avenir aux fins d'élaborer des avis construits et stratégiques sur des questions de mutations socio-économiques, environnementales et sociétales.

Rappelons que la réflexion ainsi menée ne ralentit pas l'action ; au contraire, elle la légitime. C'est pourquoi je souhaite que les avis et préconisations transmis au Conseil de Paris soient sérieusement pris en compte.

C'est là une question de crédibilité et une marque de considération vis-à-vis des membres du Conseil des Générations Futures qui sont tous bénévoles. Je l'avais pointé lors de la création du Conseil des Générations Futures, la crédibilité et la lisibilité de cette instance se mesurera, au-delà de son caractère indépendant, à la qualité de ses travaux et au fait que nombre de ses propositions puissent être traduites en actes. De ce point de vue, comme mon groupe l'a fait dans le cadre du débat budgétaire 2018, je souhaite que le budget du Conseil des Générations Futures soit revalorisé afin qu'il puisse faire face efficacement aux sollicitations dont il est l'objet et à ses obligations.

Je propose qu'on relève ce budget qui est aujourd'hui de 30.000 euros annuels à 50.000, voire 60.000 euros sur l'année, dans la mesure où, on l'a vu et ce, sans esprit polémique de ma part, on a su trouver 225.000 euros pour financer 7 conférences citoyennes sur la propreté. A cet égard, le Conseil des Générations Futures aurait très bien pu être associé, consulté dans le cadre de la M.I.E. propreté ou par les conférences citoyennes dont je viens de parler, comme le prévoit d'ailleurs le titre III du règlement intérieur du C.G.F.

Je veux insister aussi sur la nécessité qu'il y a à porter intérêt aux questions et aux autres sollicitations que pose et manifeste le Conseil des Générations Futures aux différents cabinets et directions de notre Ville. Dans le même esprit, il y a lieu de favoriser l'articulation du travail, les interactions entre le Conseil des Générations Futures et les autres instances de concertation qui existent au sein de la Ville de Paris.

Il est tout aussi impératif que les groupes politiques au Conseil puissent avoir des réponses lorsqu'ils sollicitent le bureau du Conseil des Générations Futures. Sans lui donner des vertus qu'il n'a pas, le C.G.F. peut servir à ce que j'appelle "le premier mot du politique", s'il sait allier les fonctions d'anticipation, de prospective, de production d'avis et de proposition et qu'il dispose des moyens afférents à ses missions.

Enfin, tout ce travail doit nourrir concrètement la fabrique des politiques publiques au sein de la collectivité et ne s'oppose en rien, bien au contraire, aux travaux du C.E.S.E. national et du C.E.S.E. régional.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe PPCI.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à vous, chers représentants du Conseil des Générations Futures. C'est à vous que je vais m'adresser car les occasions de pouvoir échanger directement avec vous sont bien rares. Avant tout, je voudrais vous exprimer mes félicitations et mes encouragements pour votre implication bénévole au service de la Ville de Paris. C'est un aspect important à

souligner car ceux qui vous critiquent, qui ont pu dire que vous étiez une instance pléthorique, inutile ou illégitime, sont les mêmes qui jamais ne donneraient de leur temps gratuitement à la vie municipale.

Je voudrais toutefois vous faire part de quelques interrogations sur le fond de vos travaux et sur la composition de votre institution.

Sur la composition de votre institution tout d'abord et même si nous ne pouvons plus rien y changer maintenant, je vais exprimer quelques regrets. D'abord, celui que tous les arrondissements ne soient pas équitablement représentés dans les différents collèges. Le collège de la démocratie locale en particulier, qui est supposé être à l'image de notre ville dans son ensemble, devrait compter des membres de tous les arrondissements, capables d'évoquer leurs sujets de préoccupation locaux. Or ni le 3e arrondissement, dans lequel je suis élue, ni le 15e, ni le 16e, ni le 17e, pourtant parmi les arrondissements les plus peuplés de la Capitale, n'ont quelqu'un pour parler en leur nom dans vos instances.

Un autre regret est que le Conseil des Générations Futures reste encore totalement méconnu des Parisiens, malheureusement. Vous existez effectivement depuis deux ans et vous n'avez jamais été saisi par les Parisiens qui en ont pourtant la possibilité s'ils font une pétition regroupant 5.000 citoyens. Depuis votre création, il n'y a que la Mairie de Paris qui a fait appel à vous, la faute à un déficit de communication sans doute et à un manque de visibilité sur les réseaux très probablement, puisque seule une sous sous-page de Paris.fr vous est réservée.

Je pourrais, dans la liste des regrets, souligner une certaine opacité dans les budgets de fonctionnement du C.G.F. ou la non-indépendance de la plupart de ses membres directement nommés par l'Exécutif, mais ce ne serait pas très approprié de pousser ici ces polémiques un peu grasses en vous prenant, vous, les membres du C.G.F., à témoin.

Sur le fond de vos travaux à présent, j'ai lu avec beaucoup d'attention votre premier rapport d'activité. Vous avez identifié des chantiers qui tournent essentiellement autour de l'économie et des services collaboratifs. Comment gommer les inégalités d'accès à Internet ou favoriser une ubérisation des pratiques équitables ? Ce sont des sujets importants, surtout que, comme vous le relevez, Internet est un vecteur d'information essentiel avec 80 % des offres d'emploi et 73 % des offres de logements qui y sont publiées. Malheureusement, ce n'est pas parce qu'on accède aux annonces Internet qu'il y a plus d'appartements à prix décents ou plus de boulots intéressants à pourvoir pour les générations futures.

La problématique de la fracture numérique concerne très majoritairement les plus de 70 ans à Paris, comme vous le mentionnez vous-mêmes dans votre rapport. Or il me semble que vous êtes le Conseil des Générations Futures et pas le "conseil des générations anciennes". Vous êtes le Conseil qui doit réfléchir à ce que les générations d'aujourd'hui puissent s'épanouir demain à Paris.

Avoir accès à Internet n'est plus vraiment un sujet pour les générations d'aujourd'hui et cela le sera encore moins pour celles de demain. Avoir accès à Internet est un sujet déjà largement traité par beaucoup de biais à Paris avec toutes sortes de budgets, les subventions aux associations, les budgets participatifs, la "politique de la ville" et, notamment, la Direction de l'Action sociale qui s'occupe déjà de mettre en place des formations, des accompagnements, des points de connexion publique, des guichets uniques, comme vous le suggérez, vous aussi et de manière très pertinente dans votre dossier.

Vous êtes le Conseil des Générations Futures et, à ce titre, laissez-moi vous suggérer

quelques pistes de réflexion sur lesquelles vous pourriez vous autosaisir et sur lesquelles je suis sûre que nous serions nombreux à bien vouloir vous apporter des contributions. Savez-vous qu'aujourd'hui 8 jeunes cadres sur 10 veulent quitter Paris ? Un article du "Point" est sorti à ce sujet il y a quelques mois et il est très interpellant. Cette enquête stipule que la plupart des jeunes cadres souhaitent aujourd'hui quitter Paris, quitte à baisser leurs salaires ou à prendre un poste moins élevé ailleurs. Pourquoi ? Pour 60 % d'entre eux parce que le logement est trop cher, pour 50 % parce que l'environnement est trop pollué, pour 70 % d'entre eux parce qu'ils considèrent qu'ils perdent trop de temps dans les transports.

En gros, que disent les générations actuelles et futures ? Ils disent qu'ils n'ont plus les moyens de vivre ici et qu'un coût de la vie aussi élevé n'en vaut pas la peine si c'est pour vivre dans un environnement si stressant et si pollué.

Les résultats de cette enquête sont corroborés par un phénomène inédit actuellement à Paris : la population diminue, ce qui n'était pas arrivé depuis des dizaines d'années. Qui est parti ? Selon les études sociologiques, ce sont tout d'abord les jeunes couples sur le point d'avoir un premier bébé car ils ne veulent pas élever leurs enfants dans un environnement sale et qui manque d'espaces verts. Ils partent pour une meilleure qualité de vie. Qui part encore ? Ce sont les familles qui n'ont pas les moyens de se loger dans un espace suffisant et qui comprennent au bout d'un moment que jamais elles n'auront les moyens d'accéder à la propriété ici. Ces familles partent pour construire un capital immobilier.

Voilà un chantier de réflexion crucial pour notre Capitale. Comment enrayer la fuite des moins de 40 ans hors de Paris ? Comment éviter que notre ville ne vieillisse et ne soit accessible qu'aux très pauvres qui peuvent être aidés ou aux très riches qui peuvent tout acheter ?

Alors, comme je suis tout à fait bienveillante à l'égard du Conseil des Générations Futures, je vous offre la piste de réflexion mais aussi les solutions. Je vous encourage à vous tourner vers l'excellent programme que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET avait proposé lors des dernières municipales. Vous verrez qu'il est très bien fait et qu'il y a des solutions tout à fait appropriées à ces problématiques que vous n'aurez qu'à reprendre. Les chapitres écologie et logement vous offriront...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Il va falloir conclure, Madame HAREL, sur cette belle signature que vous venez d'apporter à votre propos.

Mme Marie-Laure HAREL. - ... une multitude de propositions que vous pourrez copier-coller. Nous avons construit une très belle carte avec un million de mètres carrés d'espaces verts nouveaux à développer. Nous avons construit un schéma de politique de logement social plus juste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci... Je pense que les Parisiens ont pu trancher en 2014.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je formule le vœu. Je pense que nous pouvons aussi beaucoup progresser...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument.

Mme Marie-Laure HAREL. - ... et les enquêtes en tout genre le montrent actuellement et les sondages aussi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et notamment en respectant les temps de parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je formule donc le vœu que notre Conseil travaille toujours plus étroitement sur ce qui préoccupera les générations futures pour qu'elles aient encore une chance de vivre heureuses à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe RG-CI.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, mes chers collègues.

La dématérialisation touche désormais le quotidien de tous les Français. De nombreuses actions ont été menées par notre collectivité pour réduire la fracture numérique et rendre le digital accessible à tous, même aux plus exclus.

En 2016, une étude "TNS Sofres" nous affirmait que 69 % des plus de 55 ans possèdent au moins un appareil connecté, mais cela ne fait pas non plus d'eux des "geeks" passionnés. Or, tirer profit de l'économie de partage nécessite de maîtriser les technologies qui y donnent accès, ainsi que les nouveaux modes de socialisation qu'elle sous-tend.

Je souhaite donc saluer, à mon tour, le travail du Conseil des Générations Futures et je m'étonne à nouveau, comme je l'ai fait ce matin, de tant de suspicion à l'égard de votre action et de ces nouveaux outils de citoyenneté que sont - ce matin - la Conférence citoyenne, le Conseil parisien de la jeunesse et - cet après-midi - le Conseil des Générations Futures. Cela n'amoindrit pas le rôle des élus ; au contraire, cela le renforce, puisque cela permet un dialogue avec des instances bénévoles et représentatives. Bien entendu, je m'inscris totalement dans le soutien de ces nouveaux procédés démocratiques.

Vous posez aujourd'hui la question de l'économie de partage et celle de son accès, c'est-à-dire assurer aux plus faibles le même accès à ces outils que les plus forts, et votre proposition, c'est que personne ne soit exclu de l'économie collaborative. Cela est juste et cela concerne toutes les générations futures et les générations pas futures, je ne fais pas de distinctions : je trouve que tout ceci est purement artificiel, voire politicien.

Parlons donc du sujet sur lequel vous nous avez saisis : 55 % des seniors ont une opinion positive des services de consommation collaborative et de partage existants, alors que ce taux d'adhésion monte, par exemple, à 76 % chez les moins de 35 ans. Ces nouveaux modèles restent donc frappés par un effet générationnel, même si l'usage des plus de 60 ans n'est pas non plus inexistant. L'économie collaborative continue pourtant à lutter contre l'exclusion et renforcer le lien social. On l'a cité tout à l'heure : 20 % de personnes âgées fréquentent, par exemple, "DansMaRue". Les seniors ont, pour certains, tout simplement besoin d'un intermédiaire de confiance pour franchir le pas de l'économie collaborative.

Des accompagnements ont été mis en place dans certaines administrations, mais ils ne sont pas forcément suffisants, notamment face à des publics plus fragiles. Le soutien de notre collectivité à la création d'un réseau d'écrivains publics numériques, présents sur le territoire, accessibles à tous, avec des permanences hebdomadaires en mairie d'arrondissement et pour répondre aux sollicitations par téléphone, est un outil qui nous semble important.

Les élus du groupe RG-CI en sont convaincus : des actions simples sont possibles pour améliorer les nouveaux services. Je pense notamment à la question du regroupement des informations existantes pour simplifier le quotidien des familles. Car oui, parfois, il est difficile de trouver, en quelques clics, la réponse à nos questions, tant la profusion d'informations est grande sur la toile.

Aussi, les élus du groupe RG-CI pensent qu'il faut promouvoir l'apprentissage du faire car, au-delà de la maîtrise de l'usage des outils connectés, il s'agit aussi de développer l'aptitude à utiliser le numérique dans la vie courante, en vue d'atteindre des buts personnels et collectifs, et d'étendre les connaissances et les capacités de chacun pour une véritable

autonomie d'usages citoyens.

Au-delà de ces enjeux, l'économie collaborative est un formidable vecteur de lien social - je le soulignais et vous l'avez souligné -, de rencontre et cela peut jouer un rôle de soutien, notamment pour nos aînés mais pas seulement, pour tous les publics qui sont loin de l'usage du numérique.

Et lorsqu'est évoquée la question de la médiation numérique, nous pensons évidemment au public senior, mais cela serait évidemment imparfait.

La fracture numérique est un enjeu multidimensionnel qui touche de nombreux domaines de la vie des citoyens parisiens. Sans prise en compte dans notre action, la fracture collaborative ne peut être réduite. Ainsi, aux efforts quotidiens d'accompagnement et de formation en direction des seniors doivent s'ajouter des mesures pour contrer les risques liés aux évolutions de nouveaux outils pédagogiques. Ceux-ci peuvent compromettre les compétences des publics actuellement connectés, créant demain un potentiel nouveau public fragilisé.

Vos propositions sont donc les bienvenues et je vous en remercie au nom du groupe RG-CI.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Laurence GOLDGRAB.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour le groupe les Républicains.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Conseil des Générations Futures nous présente sa première contribution sur l'inclusion numérique et les nouveaux services, issue des travaux de la commission sur l'économie de partage.

Ce groupe a été mené par M. Charles-Edouard VINCENT, fondateur de "Lulu dans ma rue", structure qui a révolutionné l'économie de l'entraide dans mon quartier et je tiens vraiment à saluer, en notre nom, votre travail et votre engagement en tant qu'entrepreneur social.

Cette commission présente cinq solutions solides, pragmatiques, et nous espérons qu'elles seront concrètement mises en œuvre pour améliorer ce secteur en pleine évolution.

Félicitations donc à tous ceux qui ont participé à cette commission et, plus globalement aux 164 Parisiens engagés dans le C.G.F. qui ont accepté de donner de leur temps, de leur énergie, totalement bénévolement pour l'avenir de la cité.

Et c'est là que mes réserves commencent : la Ville de Paris met-elle à disposition les moyens à hauteur de l'investissement des membres du C.G.F. ?

Rappelons la genèse du C.G.F. : créé en 2015 et installé en mars 2016, il s'agit de doter Paris d'un Conseil économique social et environnemental - belle ambition -, sept collèges installés en fonction de la diversité parisienne : les associations, les entreprises, les salariés, les services publics, les habitants, la démocratie locale et les personnalités qualifiées, soit 164 Parisiens et un budget de 50.000 euros.

Sur le papier, c'est donc une belle machine mais dans la pratique quotidienne, les participants ont vite déchanté et, deux ans après l'installation du C.G.F., force est de constater que la plupart des collèges ne se réunissent que très rarement, en particulier le collège des habitants - avouez que c'est tout de même gênant. Je nuance toutefois cette réalité en félicitant le collège des démocraties locales qui s'astreint à une réunion mensuelle.

Nous nous interrogeons aussi par une absence notable : celle de la vice-présidente FLEURY-PERKINS, philosophe, psychanalyste, universitaire, membre au titre des personnes qualifiées, qui n'a pas participé aux travaux depuis de nombreux mois. A-t-elle démissionné ? Il semble

que non. Bien que je ne doute pas que son absence soit justifiée, comprenez que l'absence de transparence sur son indisponibilité nous interroge. Et que dire lorsque, lors de la dernière plénière d'octobre, seulement un tiers des membres siégeaient pour adopter les travaux ici présentés ?

Je m'interroge : pourquoi ce désenchantement chez les membres du C.G.F. ?

D'abord, les moyens ne sont pas au rendez-vous. Il aura fallu deux ans pour qu'une délégation aille rencontrer les membres du CESER de Lyon, instance qui fonctionne bien, pour échanger autour des pratiques et des bonnes pratiques. Ce déplacement aurait dû se faire dans la foulée de l'installation en 2016 et ce n'est pas faute que les conseillers l'aient demandé. Par ailleurs, le budget du C.G.F. a été divisé par deux depuis l'installation, ce qu'a dénoncé Didier LE RESTE. Nous avons démarré en 2016 à 50.000 euros ; en 2018, c'est 30.000 euros. Voilà un drôle de signal envoyé quand on se veut le chantre de la démocratie participative !

Enfin, le C.G.F. souffre clairement d'un manque de visibilité. Aucun compte-rendu des travaux n'est produit sur le site Internet, enfin, devrais-je dire la page Internet du site de la Ville de Paris. La présentation du C.G.F. y est très sommaire : quatre onglets, dont le dernier "agenda" est vide. Avouez qu'on est quand même loin du site du CESER avec trombinoscope des membres, comptes rendus des réunions et vidéos des plénières.

Honnêtement, qui sait ici, à part notre excellent collègue, Didier LE RESTE, que le C.G.F. peut être saisi par 5.000 Parisiens, ou par les groupes politiques du Conseil de Paris, ou par vous, Madame la Maire ?

Madame HIDALGO, vous auriez pu donner l'exemple, mettre en avant le C.G.F., vous qui êtes si attachée aux consultations citoyennes, et un exemple très récent m'a littéralement frappée de la dichotomie entre le discours et les actes, et je me félicite que Didier LE RESTE l'ait également relevé. Dans le cadre du débat sur la propreté, nous avons beaucoup parlé ces derniers jours du rapport IFOP, basé sur la consultation citoyenne de sept panels de 15 Parisiens réunis pendant 6 mois.

Résultat : 67 propositions. Coût : 225.000 euros. Justification : besoin d'avoir directement l'avis de citoyens, de valoriser la démocratie participative. Mais n'était-ce pas là le rôle-même du C.G.F. ? Le C.G.F. ne pouvait-il pas être saisi sur la question par vous-même ? Outre l'économie de 225.000 euros, vous auriez pu, Madame la Maire, donner au C.G.F. une visibilité sans précédent lors de ce débat sur la propreté qui, selon vos dires mêmes ce matin, est aussi une question environnementale. On est donc pleinement dans le champ de compétence du C.G.F. Voilà donc une occasion manquée qui jette, une nouvelle fois, le voile sur une réelle motivation de la Ville à faire vivre pleinement les agoras citoyennes.

Mes chers collègues, le C.G.F. est composé d'hommes et de femmes qui ont à cœur de servir Paris. Nous les remercions pleinement de cet engagement, ils sont ici présents dans la tribune, ne les décevons pas, donnons-leur les moyens de leur ambition et, plus globalement, appuyons-nous sur les instances de consultation citoyennes existantes au lieu de multiplier les structures à usage unique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes, puisque c'est le temps qui vous est imparti.

Mme Danielle SIMONNET. - Top chronomètre.

Un Conseil économique et social, c'est une très bonne chose. Après, j'ai un peu de mal à voir quels sont exactement les moyens dont vous disposez pour véritablement faire un travail, et surtout j'ai du mal à voir comment la Ville et l'ensemble des adjoints vont vraiment vous solliciter pour que vous et votre instance puissiez pleinement jouer votre rôle de contre-pouvoir aussi citoyen pluriel sur un certain nombre de thématiques complémentaires aux dynamiques de conseils de quartier, ce qui me semble important.

Maintenant, sur la question de l'économie collaborative, je reste un peu sur ma faim. Sans doute n'ai-je pas le document plus fourni de l'état de vos travaux et que la synthèse assèche un peu vos propositions, parce que j'ai du mal à en percevoir véritablement l'aspect concret.

Ce que j'apprécie, c'est votre façon de bien poser le problème. L'économie collaborative ? De quoi parle-t-on ? Est-ce du partage ou de la prédation ?

En effet, de fait, pour l'instant, l'économie collaborative propose à nos sociétés un suicide social collectif. Elle nous réduit à des citoyens en recherche de "low-cost", ce qui est amené à casser notre Code de travail en développant le tout statut autoentrepreneur et en pétant le salarié, et donc toutes les protections qui vont avec, la non-reconnaissance des liens de subordination, ensuite en nous faisant des tâcherons du XIXe siècle. Ensuite, c'est une arme pour briser la Sécurité sociale parce que, qui dit autoentrepreneur, dit pas de cotisations sociales ni des salariés ni des employeurs. Ensuite c'est une arme pour péter les services publics parce que généralement les entreprises de l'économie collaborative sont les professionnels de l'optimisation fiscale.

Collaborative, le terme même est problématique, la collaboration n'est absolument pas quelque chose de positif dans notre histoire.

En revanche, l'économie du partage oui, comment faire en sorte d'émanciper l'économie du partage de toutes les formes de prédation dont elle est issue, et c'est là que c'est intéressant.

J'aurais énormément de questions à vous poser, mais j'ai dépassé mon temps de parole, sur "Lulu dans ma rue", mais je vous dis une chose : l'économie du partage, la Ville doit s'emparer des sociétés coopératives d'intérêt collectif, c'est par le biais de la coopérative que l'on permettra véritablement l'émancipation de l'économie collaborative de la prédation.

C'est pourquoi il faut développer comme cycle et développer aussi le recours à Coopaname. J'invite "Lulu dans ma rue" à s'intéresser à Coopaname et au modèle coopératif pour que ce que vous pouvez prendre soit bien réparti.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Applaudissez-vous, vous avez tenu la position qui était bien sûr la vôtre et, dans le rapport, c'est vrai qu'il n'y a rien sur l'appropriation des moyens de production, mais ce n'est pas grave, je pense que l'économie collaborative nous offre peut-être un autre chemin.

Je voudrais redonner la parole à Patrick DOUTRELIGNE et à Charles-Edouard VINCENT, avant de donner la parole à Pauline VÉRON pour répondre à l'ensemble des questions.

Patrick ?

M. Patrick DOUTRELIGNE. - Je voulais vous remercier de votre attention et de la reconnaissance unanime du caractère bénévole et militant du Conseil des Générations Futures, et je salue aussi bien sûr la présence de ceux qui sont ici.

Sur les quelques points sur lesquels il y avait des difficultés. Sur la méconnaissance, on ne peut que partager. Évidemment, le Conseil des Générations Futures ne sera vraiment

opérationnel que lorsqu'il sera connu. Nous attendions beaucoup de cette journée puisque nous faisons les premières propositions et voir comment elles vont être prises. C'est ce qui va motiver la connaissance et favoriser la motivation des membres qui viennent. Puisque vous parliez de présence, c'est vrai que l'assiduité, en dehors des Commissions et des groupes de travail, peut petit à petit se disloquer, si justement ils ne sentent pas que derrière cette réflexion et ces propositions, il y a des reprises.

Maintenant, sur cette même assiduité, c'est l'apprentissage de la démocratie et du consensus. C'est-à-dire que, la plupart du temps, les gens ont des idées toutes faites et viennent avec leurs idées, et quand ils s'aperçoivent qu'il y a un vrai apprentissage de la connaissance, de la discussion, de la recherche de compromis, certains sont moins assidus que d'autres. Mais je peux vous assurer qu'en ayant plus de 50 % d'assiduité, et en comparaison avec des Conseils économiques différents, nous sommes dans des bonnes répartitions.

Sur les arrondissements, je vérifierai, mais je suis très étonné parce qu'il me semble que tous les conseils de quartier sont représentés, y compris dans les trois arrondissements...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'assiduité et l'écoute. Côté assiduité, vu d'ici, cela ne fait pas très rempli, et l'écoute, vu d'ici, cela peut s'améliorer.

M. Patrick DOUTRELIGNE. - Mis à part un arrondissement pour le moment qui n'a pas souhaité nous faire des propositions pour le Conseil des Générations Futures, tous les autres l'ont fait.

Sur les problématiques sociétales, vous avez raison, et nous sommes ouverts à la saisine puisque les groupes parlementaires de cette Assemblée peuvent saisir le Conseil des Générations Futures au même titre que le médiateur, que les maires ou que la population.

Nous sommes donc tout à fait ouverts sur ces propositions, en sachant que la prochaine auto-saisine que nous nous sommes accordés, c'est la lutte contre les incivilités. C'est quelque chose qui devrait tous vous intéresser. Bien sûr que le dialogue entre les différents comités ou conseils que vous avez évoqués, qui sont tous complémentaires, et je l'espère, qui ne se marchent pas les uns sur les autres, sont pour faire ouvrir le dialogue avec vous. Donc, la prochaine fois que nous vous saisirons ou que nous viendrons exposer nos propositions, ce sera sur la jeunesse, la jeunesse à Paris et donc, la génération future, comme vous l'exposiez tout à l'heure, Madame, mais aussi il faudra aborder les problèmes du vivre-ensemble, y compris des migrants puisque c'était une des propositions.

Nous entamons, dès le mois de mars, la lutte contre les incivilités qui sont une plaie dans notre ville. Pour la sortir, c'est justement la participation citoyenne et le fait que tout le monde s'en préoccupe. Il nous semble intéressant que ce soit non pas une décision qui vienne ou d'en haut ou qui reste dans les différents colloques, mais que ce soit une participation de tous les citoyens.

Sur l'économie du partage, je vais laisser Charles-Edouard répondre.

M. Charles-Edouard VINCENT. - Merci pour tous vos retours.

Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais juste apporter un petit complément par rapport à ce que j'ai entendu.

Tout d'abord, sur l'enjeu de la fracture numérique. Ce qu'il nous a semblé important, au niveau de la Commission du partage, c'est que cela n'a pas été de reprendre ce que fait déjà la Ville. La Ville fait beaucoup de choses au niveau de l'inclusion numérique, et ce qui nous a semblé intéressant de souligner, c'était qu'au-delà des outils, de l'accès au numérique et de

la formation sur ces outils, c'était bien expliquer les usages que l'on peut en faire.

C'est un peu comme dans une pyramide, il faut d'abord que vous ayez les outils, ensuite l'accès, que vous sachiez les utiliser, mais après comment les utiliser. Il nous semble qu'aujourd'hui, c'est un enjeu de pouvoir de bien expliciter cela aux personnes qui n'ont pas naturellement accès à tous ces outils.

Le deuxième sujet porte sur la dimension prospective de notre travail. Le Conseil des Générations Futures, c'est prospectif. Il s'avère que pour l'économie du partage, on est sur des enjeux qui évoluent à une telle vitesse que la Commission s'est attelée à essayer d'être assez pragmatique parce que se projeter dans dix ans, comment préparer la Ville dans dix ans pour répondre aux enjeux de l'économie collaborative, cela nous paraît être complètement à côté de la plaque.

On a donc essayé de réfléchir à des propositions qui puissent être mises en œuvre dans des échéances de 12 à 24 mois, qui sont un peu le tempo de cette nouvelle économie collaborative et, pour reprendre, il nous semblait qu'une des premières étapes était d'arriver à construire une grille de lecture sur les impacts de cette économie pour l'ensemble des acteurs et arriver à construire déjà un diagnostic commun. Après, on peut être d'accord ou pas, mais poser ce diagnostic pour pouvoir voir quels sont les axes sur lesquels il faut être vigilant, quels sont les axes qu'il faut soutenir, sur les questions d'emploi, de concurrence déloyale, etc., en tout cas, arriver à poser un diagnostic partagé, et sortir du débat stérile, c'est bien ou pas bien.

Ce qui est très intéressant au niveau de la Commission, c'est la diversité des membres de la Commission, qui font que c'est tout de même un lieu d'échange et de co-construction, je vais le dire à titre d'expérience personnelle, assez unique, puisque nous avons dans la Commission une vingtaine de personnes qui se réunissaient tous les mois, pendant 18 mois, avec des salariés, des représentants associatifs, des représentants syndicaux, des personnes travaillant dans le service public, des citoyens, et des membres de conseils de quartier et d'arriver à construire des propositions que nous portons tous, c'est déjà un énorme travail qu'il n'est pas évident de faire et qui me semble intéressant, parce que cette très grande diversité des membres fait que l'on arrive à avoir un peu cette vue à 360 degrés. Je n'ai pas connu beaucoup d'espaces comme cela, et j'ai trouvé cela très intéressant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, et nous avons besoin de ces espaces pour la coproduction de décisions qui soient effectivement adaptées au temps d'aujourd'hui, aux perspectives de demain. Souvent, dans la démocratie représentative, il y a une sociologie liée peut-être aux formations politiques, au mode de recrutement des formations politiques, et je pense que le Conseil des Générations Futures, tout comme la possibilité de s'appuyer sur des conférences de citoyens, les deux ne sont pas antinomiques, les démocraties qui ont mis en place les Conseils des générations futures utilisent aussi les conférences de citoyens et les conférences de consensus pour produire de la décision qui concerne le plus grand nombre et qui part non pas de positionnements partisans, mais bel et bien d'usages, d'acteurs, qui sont représentés et présents dans la décision. Je crois que c'est vers cela que nous devons aller.

En tout cas, c'est vers cela que vont la plupart des grandes villes qui sont totalement de plain-pied dans ce XXI^e siècle, avec les effets positifs et négatifs de la mondialisation, et qui essaient de trouver des solutions qui n'existent pas par ailleurs. Parce que sur tous ces sujets, il n'y a pas de solutions toutes faites, cela n'existe pas, nous devons les inventer.

Et je ne pense pas qu'ici, aucune et aucun d'entre nous puisse les inventer seul ou

simplement dans le cadre de référence qui a été celui qui l'a porté à être élu dans cette Assemblée.

C'est cela que nous sommes en train de faire. C'est complexe, ce n'est pas une mise en cause de notre statut d'élus ou rôle d'élus, c'est une ouverture de notre rôle d'élus, en comprenant et en admettant les limites du mandat représentatif qui nous impose aujourd'hui d'aller chercher justement dans la société civile avec des modalités organisées, d'aller chercher ces avis citoyens qui nous rendent plus forts et nous préservent de décisions qui seraient ou purement idéologiques, ou purement partisans, ou purement liées à la satisfaction de tel ou tel intérêt particulier, c'est cela que nous sommes en train de faire.

Ce n'est pas simple, c'est vrai, mais je préfère que l'on soit du côté de ceux qui essayent plutôt que du côté de ceux qui continuent à résister en pensant que finalement les logiques des partis... Et pardonnez-moi, quand on a aujourd'hui 8 groupes au Conseil de Paris, on peut se poser un peu des questions et se dire que ce n'est pas totalement inutile de faire ce pas de côté avec des organisations structurées, avec un travail soutenu de la part de ces acteurs de la société civile qui sont ni plus ni moins des femmes et des hommes comme nous, qui ont envie aussi de prendre une part de responsabilité dans notre destin commun.

Pauline VÉRON ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, cher Patrick DOUTRELIGNE, cher Charles-Edouard VINCENT, chers membres du Conseil des Générations Futures, et je remercie ceux qui ont pu se libérer cet après-midi pour être présents à ce Conseil de Paris, cher Didier LE RESTE, chers collègues qui êtes intervenus dans cette discussion.

Je voudrais tout d'abord excuser ma collègue Antoinette GUHL, qui est absente exceptionnellement aujourd'hui pour des raisons familiales, je répondrai en son nom également notamment sur les propositions sur l'économie collaborative.

Sous l'impulsion de la Maire, la participation citoyenne s'est installée à Paris comme une culture qui irrigue l'ensemble de l'action de notre Municipalité. Aujourd'hui, c'est une réalité, nous co-construisons l'ensemble de nos politiques publiques avec les Parisiens.

Cette séance du Conseil de Paris, cela a été rappelé, en est encore une belle illustration, puisque nous avons eu un débat très riche ce matin autour de la communication "Objectif Paris propre", qui se nourrit des travaux des élus réunis en M.I.E., des travaux de 105 citoyens qui ont accepté de participer à cette conférence citoyenne, mais aussi des réflexions et propositions des jeunes du Conseil parisien de la jeunesse.

C'est le partage du pouvoir, la reconnaissance de l'expertise des citoyens et une démocratie plus vivante qui sont au cœur de ce choix d'une gouvernance plus partagée.

Je voudrais très sincèrement remercier les deux coprésidents, Patrick DOUTRELIGNE et Cynthia FLEURY, et les 162 autres conseillers du Conseil des Générations Futures, qui par leur diversité et par leur ouverture développent une vision originale et éclairée pour des sujets majeurs pour le Paris d'aujourd'hui et de demain dans un cadre complètement innovant, puisqu'il s'agit d'une instance de réflexion et de consultation qui n'a pas d'équivalent et a pour mission de réfléchir, à moyen et à long termes, contrairement à l'ensemble des autres dispositifs de consultation qui ont été mis en place à la Ville qui sont saisis de sujets que nous souhaitons mettre en œuvre dans les mois qui viennent. Il s'agit bien ici d'être dans une vision prospective.

Je précise que des membres de tous les conseils de quartier, donc de tous les arrondissements participent à ce Conseil, sauf le 7e arrondissement qui a refusé d'y

participer.

Je rappelle que le Conseil des Générations Futures est une instance indépendante puisqu'il décide, à travers son bureau, de se saisir ou pas des sujets qui lui sont proposés à la fois par la Maire et par les groupes politiques du Conseil de Paris, donc je vous invite à le saisir d'un certain nombre de sujets, vous les avez évoqués dans vos interventions.

Un grand nombre de ses membres sont également désignés par leur organisation ou tirés au sort, puisqu'il y a par exemple un collège de citoyens qui sont tirés au sort.

Choisir de s'engager au sein du Conseil des Générations Futures n'est pas si facile, ces Parisiens engagés font bénévolement le choix audacieux de s'atteler à des sujets exigeants avec leur diversité en bandoulière. Je veux les remercier pour ce travail qui nous éclaire sur des sujets aussi importants qu'aujourd'hui, l'économie du partage, demain la jeunesse et le vivre-ensemble, et bientôt sur l'esprit civique.

Concernant plus précisément les propositions du rapport sur l'économie du partage, la Maire vous a saisi il y a quelques mois de cette question ou plutôt de ce défi : comment organiser l'économie collaborative pour qu'elle reste une économie du partage et non de la prédation ?

Vous l'avez rappelé, l'économie collaborative est aujourd'hui partout dans nos vies, dans nos finances, dans nos déplacements, dans nos assiettes, dans nos caddies. Le chiffre d'affaires global de l'économie du partage atteignait 20 milliards d'euros en 2013 et pourrait dépasser les 300 milliards d'ici à 2025. Un conseil chargé du futur ne pouvait donc pas faire l'économie d'y réfléchir...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce serait formidable que ceux qui ont posé des questions puissent écouter les réponses.

Cela me paraît là aussi assez évident, non ?

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Au-delà des opportunités économiques, sociales et humaines, je retiens que l'économie collaborative est avant tout un mode d'organisation horizontale qui fédère des communautés entre elles et vient parfois répondre à des besoins non ou mal couverts jusque-là. Sans être angélique sur ce secteur et sans minimiser les risques d'externalité négative qu'il comporte, vous avez volontairement échappé à la question dogmatique "pour ou contre l'économie collaborative", vous nous invitez plutôt à prendre en main le sujet, non pas pour contrôler à tout prix mais pour peser sur le devenir de cette économie et en tirer le meilleur pour tous les Parisiens.

Vous pensez donc que la Ville a vraiment un rôle à jouer pour développer l'économie collaborative dans le sens d'une économie du partage avec des outils plus incitatifs que contraignants.

Je vais répondre sur trois points à votre proposition, mais sachez que nous allons bien sûr nous en saisir et les mettre en œuvre et que vous serez associés aux réflexions et à cette mise en œuvre.

Ainsi, en matière de lutte contre ce que vous appelez la fracture collaborative et non pas numérique, ma collègue Dominique VERSINI va organiser une rencontre avec les pilotes de la stratégie "Inclusion numérique" lancée l'an dernier, et qui rejoint vraiment vos préoccupations.

Antoinette GUHL propose d'associer le Conseil des Générations Futures au montage d'une grande conférence sur l'économie du partage en partenariat avec la Chaire d'économie de

Paris, l'occasion d'avancer notamment sur la grille de lecture que vous avez appelée de vos vœux.

Enfin, Antoinette GUHL vous propose de travailler à l'organisation d'une journée des défis collaboratifs que vous avez proposée en lien avec le Mouvement des entrepreneurs sociaux, pour mobiliser les entrepreneurs sociaux, pour répondre à un défi solidaire parisien comme vous le préconisez, par exemple sur le gaspillage alimentaire.

Enfin, même si la Commission économie du partage n'a pas vocation à se pérenniser, je vous propose que l'on organise un point d'étape dans un an pour mesurer l'impact de vos propositions.

Je vous remercie encore pour tout le travail fourni depuis 18 mois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci à Patrick DOUTRELIGNE, merci à Charles-Edouard VINCENT et aux membres du Conseil des Générations Futures. Merci aux orateurs et à Pauline VÉRON d'avoir participé à ce débat et répondu, je l'espère, en engageant un peu plus les élus encore un peu sceptiques. Je l'ai perçu comme tel sur les bancs de cette Assemblée. Vraiment, regardez ce qui se passe dans les villes qui sont effectivement en train de réussir - comme Paris, d'ailleurs - à l'échelle internationale. Ces villes-là, toutes, font un travail appuyé sur les citoyens, la société civile, un travail organisé, un travail qui ne peut que nous permettre de résoudre les défis qui sont ceux du quotidien, mais aussi les grands défis de ce siècle. Merci infiniment.

ANNEXE 2 : RAPPORT DE LA COMMISSION VIVRE ENSEMBLE



Commission Vivre Ensemble

Conseil de Paris – juillet 2018

Rapport des travaux

Commission vivre ensemble

Comment définir le « Vivre Ensemble » ?



DEFINITION

les membres de la commission estiment :

« une **ville offre le meilleur du vivre ensemble lorsqu'elle se préoccupe de tous, dans l'intérêt de tous.** »
« **Mieux Vivre ensemble, c'est développer et enrichir les liens sociaux** »



NOTRE VISION DU « VIVRE ENSEMBLE »

- Au cœur du Vivre Ensemble, on trouve la notion de **partage** :
 - **Partage des espaces urbains** dans leur dimension spatiale et temporelle afin de permettre à chacun d'en profiter tout en préservant l'usage qu'un autre pourrait souhaiter en faire ainsi qu'un usage collectif.
 - **Partage de lieux dédiés** au Vivre Ensemble.
 - **Partage d'un fond commun**, d'un imaginaire commun
- D'autres notions comme **l'écoute, la pédagogie, la médiation, l'interactivité** sont aussi au cœur du Vivre Ensemble.



LES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

1. **Eduquer au Vivre Ensemble** dès le plus jeune âge
2. Créer des **interactions** entre les composantes de la société parisienne
3. Aider des personnes qui fréquentent peu l'espace public à « **sortir** » **d'avantage** et se l'approprier
4. Comment développer les **liens intergénérationnels** ?
5. Quelle est la place des **seniors dans la ville** ? Comment vieillir à Paris ?
6. Comment les **jeunes peuvent-ils participer pleinement** à ce Vivre Ensemble ?
7. Place pour les **exclus**, les plus pauvres
8. Surmonter la « **fracture numérique** »



THEMATIQUES RETENUES

Parmi toutes les thématiques qui ont été mises en avant, deux ont été retenues comme axes de travail :

— L'INTERGÉNÉRATIONNEL

— LE HANDICAP



L'INTERGENERATIONNEL : RESTAURANT EMERAUDE « NOUVELLE FORMULE »

Elargir l'accès aux établissements **restaurants Émeraude de Paris** dans une démarche intergénérationnelle :

Inciter des personnes non éligibles au restaurant Émeraude à accompagner les seniors dans un des 42 restaurants Émeraude qui servent environ 580 000 repas par an.



L'INTERGENERATIONNEL : RESTAURANT EMERAUDE « NOUVELLE FORMULE »

LES OBJECTIFS :

- **Créer du lien intergénérationnel** autour du **moment convivial** du repas
- **Développer l'entraide entre Parisiens** en les incitant à la mise en place d'un accompagnement aller-retour domicile / restaurant (« co-voiturage », « co-marchage »)
- Permettre à des personnes éligibles mais qui ont des difficultés à se déplacer d'accéder plus facilement au service



L'INTERGENERATIONNEL : RESTAURANT EMERAUDE « NOUVELLE FORMULE »

LE PUBLIC accompagnateurs CIBLÉ par notre proposition :

des jeunes (étudiants, jeunes travailleurs ou en recherche d'emploi)



L'INTERGENERATIONNEL : RESTAURANT EMERAUDE « NOUVELLE FORMULE »

DISPOSITIF ENVISAGÉ 1/2 :

Inviter des jeunes du voisinage :

- à **rencontrer et accompagner des seniors du quartier** dans le cadre d'un dispositif **sécurisé** et leur permettre, en contrepartie, de prendre leur repas en leur compagnie,
- à **bénéficier** d'un tarif préférentiel.



CONCEPT PROPOSÉ : RESTAURANT EMERAUDE « NOUVELLE FORMULE »

LES DÉTAILS DU DISPOSITIF ENVISAGÉ 2/2 :

C'est au « jeune » de faire la démarche d'aller à la rencontre d'une personne âgée de son immeuble, quartier, voisinage et de lui proposer de déjeuner ensemble,

Il accompagne le senior à l'aller **et au retour**.



CONCEPT PROPOSÉ : RESTAURANT EMERAUDE « NOUVELLE FORMULE »

Cette proposition nous paraît entrer dans les démarches sociales de la ville de Paris et contribuer à favoriser l'entraide et le lien intergénérationnel.



CONCEPT PROPOSÉ : RESTAURANT EMERAUDE « NOUVELLE FORMULE »

LES BÉNÉFICES POUR LES DIFFÉRENTS ACTEURS CONCERNÉS :

- **Sortir de l'isolement** aussi bien le senior que l'accompagnant
- Favoriser l'**entraide**
- Créer du **lien intergénérationnel**
- Créer de la **convivialité** au sein d'un voisinage
- Garantir des **repas équilibrés** à des personnes aux revenus faibles



Pour aller plus loin

On pourrait envisager de:

- **Faire du restaurant Émeraude un lieu d'expression culturelle** (poésie, musique, exposition de peinture ou photographie)
- **Élargir les horaires d'ouverture (soir)**



CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP

La seconde thématique sur laquelle la Commission Vivre Ensemble a travaillé est :

QUEL REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA PERSPECTIVE D'UNE VILLE PLUS INCLUSIVE ?

En effet, le nombre des personnes handicapées et qui seront handicapées est en augmentation du fait d'une durée de vie plus longue. A Paris, les personnes âgées de plus de 75 ans représenteront plus de 11 % de la population parisienne à l'horizon 2040.

Plus que jamais, comme l'a écrit le Professeur Stephen Hawking, la société a le devoir moral d'aider à lever les divers obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées, au niveau des attitudes comme sur le plan physique ou financier (avant propos au rapport mondial sur le Handicap OMS- BM) .



QUEL REGARD SUR LE HANDICAP DANS UNE VILLE PLUS INCLUSIVE ?

En 2015, 10 ans après la loi de 2005, l'IFOP réalisait un sondage en partenariat avec les associations représentatives de personnes handicapées. A la question « quel champ d'action prioritaire pour changer les choses? », les personnes handicapées interrogées classaient en premier :

- le changement des mentalités
- l'amélioration des ressources.



CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP : NOS PROPOSITIONS

La commission estime que ce changement procède d'un changement du regard tant sur **les personnes** atteintes d'un handicap que sur **les dispositifs** que la ville peut développer pour mieux les insérer dans l'espace public.

La Ville de Paris pourrait compléter ses interventions en faveur du handicap par des actions dans ces deux directions : la démarche est de cesser d'envisager le handicap par ses contraintes mais au contraire par **les plus qu'il peut apporter**.



CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP : NOS PROPOSITIONS

1) Les **journées « Devine Mon Talent »**

2) Equipement et signalétique « artistiques »



CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP 1) Devine Mon Talent

LE CONCEPT :

Organiser des **journées "Devine Mon Talent"** dans les lieux qui accueillent des jeunes publics et qui relèvent de la responsabilité de la Mairie de Paris

Ex : centres de loisirs , MJC, écoles primaires, collèges, locaux de la mission locale, conservatoires municipaux, etc.



CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP

1) Devine Mon Talent

Avec des **personnes en situation de handicap qui ont des talents exceptionnels** :

Ex : Des personnes malvoyantes **"nez"** ou **œnologues**, des malentendants **chanteurs** ou **danseurs**; des autistes **scientifiques** ou **musiciens**....



CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP

1) Devine Mon Talent

BÉNÉFICES IMMÉDIATS:

- Changer le regard dès le plus jeune âge.
- Valoriser la personne en situation de handicap (ses **compétences** et ses **savoir-faire**) : "*Je ne suis pas mon handicap*"



CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP :

2) Equipement et signalétique artistiques

LE CONCEPT :

Intégrer dans l'espace public de façon positive et artistique les éléments nécessaires à l'inclusion de tous, et ce dans le prolongement des réformes sur le 1% artistique dans l'espace public.



CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP : 2) Equipement et signalétique artistiques

Lors de la rénovation des grandes places ou de la voirie, demander à des artistes de réfléchir au design des éléments techniques liés au handicap (bandes de guidage, balises sonores, plaques en braille, etc.) afin de décliner ces éléments pour qu'ils s'intègrent comme des œuvres d'art dans le paysage urbain.

Des murs végétalisés intégrant des informations utiles via des balises sonores ou en braille.



CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP : 2) Equipement et signalétique artistiques

- Mettre en place des panneaux de signalisation stylisés en braille, à hauteur de mains (ex: plaques indiquant les noms des rues, le nom des bâtiments administratifs, des écoles, bancs de pique nique adaptés ...).
- Installer des objets d'art accessibles aux malvoyants dans l'espace public et dans les musées de la Ville de Paris.



CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP : 2) Equipement et signalétique artistiques

BÉNÉFICES IMMÉDIATS:

- un mobilier urbain esthétique adapté au handicap,
- qui souligne l'engagement original de la cité dans sa démarche de ville inclusive.



Pour aller plus loin

**Une société et un environnement urbains
intégrant mieux les personnes porteuses de
handicap est aussi une société plus inclusive
pour l'ensemble de ses habitants.**

Merci de votre attention.



ANNEXE 3 : Présentation du rapport de la commission Vivre ensemble devant le conseil de Paris le 2 juillet 2018 (extrait des débats du Conseil de Paris)

Présentation des propositions de la Commission Vivre Ensemble devant le Conseil de Paris de juillet 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais laisser à nos deux intervenantes, que je vais vous présenter, reprendre leur souffle. Je crois que ce matin il y a des problèmes sur la ligne... Laquelle ? Sur toutes les lignes du métro ? Mais enfin. Je précise à ceux qui ne le sauraient pas que je ne suis pas présidente de la R.A.T.P. ni même de Mobilités Ile-de-France. A ceux qui voudraient peut-être considérer que... Voilà. Je vois que vous avez de l'humour.

Bienvenue à vous, Madame NGO MELHA Ernestine et Madame MARIGNY Angélique. Le Conseil des Générations Futures, comme c'est son rôle, a travaillé sur cette question relative aux personnes en situation de handicap.

Je donne tout de suite la parole à Mme Ernestine NGO MELHA.

Mme Ernestine NGO MELHA. - Bonjour à tous, bonjour à toutes.

Merci, Madame la Maire, de donner la parole au Conseil des Générations Futures et notamment à la Commission "vivre ensemble" que nous coprésidons, Angélique et moi. Dans un premier temps, je vais lui laisser la parole pour présenter les travaux de notre commission et, après, je vais embrayer sur la problématique du handicap. Merci.

Mme Angélique MARIGNY. - Bonjour, je suis Angélique MARIGNY, du collège des salariés. On vous a déjà présenté Ernestine NGO MELHA, du collège de la démocratie locale. Nous sommes aujourd'hui présentes pour vous présenter les résultats de nos travaux.

Tout d'abord, je dois vous préciser que la thématique du vivre-ensemble est une auto-saisine de la part des membres du C.G.F. La première étape a été pour nous de nous accorder sur ce qui était le vivre-ensemble, puisqu'il y a autant de définitions qu'il y a de membres, et nous avons réussi à nous mettre d'accord sur les termes suivants. Tout d'abord, mieux vivre ensemble, c'est développer et enrichir les liens sociaux. Au niveau d'une ville, une ville offre le meilleur du vivre-ensemble lorsqu'elle se préoccupe de tous, dans l'intérêt de tous.

Une fois ces bases établies, nous avons dégagé plusieurs notions, qui étaient mobilisées autour de cette thématique du vivre-ensemble. Il y avait la notion du partage, par exemple le partage d'espaces communs, le partage de lieux dédiés à ce vivre-ensemble, puis le partage de valeurs, de fonds communs ou d'une identité. Il y avait également des notions telles que celles de l'écoute, de la pédagogie, de la médiation, le fait de multiplier les interactions. Une fois que nous avons dégagé toutes ces notions, nous nous sommes rendu compte que cela faisait naître plusieurs problématiques. Il y avait par exemple celle de l'éducation, celle de l'entraide, puis la place des seniors et des plus jeunes, la place également des exclus, des plus défavorisés, mais aussi la thématique de la fracture numérique.

Après avoir mobilisé tous ces axes, nous avons décidé de retenir deux axes de travail : l'intergénérationnel et le handicap. Concernant l'intergénérationnel, nous avons vraiment travaillé à vous faire une proposition qui était très concrète. Cette proposition, c'est élargir

l'accès aux 42 restaurants "Émeraude" de Paris dans une démarche intergénérationnelle. En quoi cela consiste ? Notre idée, c'est qu'il faudrait inciter des personnes non éligibles à rencontrer et accompagner dans un cadre sécurisé les seniors de leur quartier, et en contrepartie on leur permettrait de prendre des repas équilibrés à un tarif préférentiel dans le cadre d'un moment convivial qui est celui du repas.

Notre cible, pour pouvoir faire le lien avec l'intergénérationnel, c'est celle des jeunes ; cela peut être des étudiants, des jeunes travailleurs ou des jeunes en recherche d'emploi. Les bénéfices que nous avons vus à cette proposition étaient le fait de sortir de l'isolement des seniors, des jeunes et aussi le fait de favoriser l'entraide, de créer du lien intergénérationnel, d'animer de la convivialité au sein d'un voisinage, ainsi que le fait de permettre à des personnes à faibles revenus d'avoir des repas équilibrés.

La seconde thématique de notre commission, c'était "quel regard sur le handicap dans la perspective d'une ville plus inclusive ?" et je vais laisser la parole à Ernestine.

Mme Ernestine NGO MELHA. - Merci, Angélique.

La commission s'est penchée sur la question du handicap en l'abordant à partir de deux constats. Le premier constat, c'est que le nombre de personnes en situation de handicap est en nette augmentation et qu'un certain nombre d'obstacles continuent à empêcher la personne en situation de handicap de vivre pleinement et de participer pleinement à la vie de la société.

A partir de ces deux constats, on a posé comme question de base "quels regards porter sur le handicap dans la perspective d'une ville plus inclusive ?". Pour aborder cette question, nous nous sommes appuyés sur la loi de 2005, qui est une loi à visée inclusive, et sur les résultats de certaines enquêtes qui montrent que les attitudes et les mentalités constituent l'une des barrières principales à l'inclusion pleine et entière des personnes en situation de handicap.

Après, nous avons identifié deux pistes de propositions que nous vous soumettons. La première, c'est qu'il faut, pour changer le regard sur le handicap, procéder d'abord par un changement de regard sur les personnes en situation de handicap, puis regarder du côté des dispositifs des espaces publics mis en place par la Ville pour permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir sortir de chez elles sans "avoir la boule au ventre" et pouvoir contribuer à la société en faisant profiter justement cette société de ces talents et de ces compétences.

Derrière ces deux idées, nous avons dégagé le premier concept avec les journées "Devine mon talent". Derrière ce concept, nous avons pensé que les espaces de la Ville de Paris pourraient accueillir, le temps d'une journée, des personnes en situation de handicap qui auraient, soit des talents exceptionnels, soit qui exerceraient un métier et qui viendraient justement expliquer aux jeunes quel est leur plus par rapport à leur handicap dans l'exercice de leur métier, quels sont leurs parcours et les éléments que l'on peut tirer pour la société entière et quels enseignements cela peut apporter.

La deuxième idée que nous avons retenue porte sur les signalétiques et les équipements artistiques qui devraient être intégrés dans l'espace public de façon positive et artistique, de manière à permettre l'inclusion de tous et ce, dans le prolongement des réformes sur le 1 % accessible dans l'espace public.

Le bénéfice de ces deux propositions que nous vous soumettons est, pour la première, de commencer à sensibiliser sur le handicap dès le plus jeune âge, de valoriser les compétences

des personnes en situation de handicap en leur permettant, par exemple, d'intervenir dans des manifestations soit à caractère scientifique, soit à caractère événementiel, de façon à montrer que la personne en situation de handicap ne se résume pas à son handicap mais qu'elle a des potentialités et des capacités dont elle peut faire bénéficier la société.

Derrière le deuxième le concept, le bénéfice que nous avons tiré principalement est de permettre d'avoir dans la ville un mobilier adapté à la situation de handicap, donc aux personnes en situation de handicap, et de montrer l'engagement de la Ville pour une société inclusive.

Pour terminer mon propos et en guise de conclusion, j'aimerais dire, pour paraphraser une personne que j'aime bien, les personnes en situation de handicap sont des citoyens avant tout, et puis ce sont des citoyens qui ont leur place dans la ville et qui peuvent apporter leur contribution à l'avancement de la société. Ce qui est conçu pour les personnes en situation de handicap, en définitive, est bon pour toute la société. Je fais ici un clin d'oeil à la femme avec sa poussette, qui sort du métro, qui est confrontée aux escaliers et qui doit emprunter l'ascenseur qui initialement a été pensé pour la personne en situation de handicap.

Je vous remercie pour votre attention. Angélique et moi, nous nous tenons à votre disposition pour répondre éventuellement à vos questions. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je tiens à vous remercier au nom de l'ensemble de ce Conseil et en mon nom pour le travail que vous avez effectué. Je veux remercier aussi Pauline VÉRON, qui préside non le Conseil des Générations Futures mais qui accompagne les travaux de ce Conseil.

Je crois qu'il est prévu à l'instant que nous reprenions le débat. Permettez-moi de vous remercier l'une et l'autre. Vos propositions seront intégrées dans la discussion que nous avons et elles sont nombreuses. Je pense qu'au-delà de la philosophie que vous avez exprimée et que je partage totalement, il y a des idées, très concrètes. Ouvrir les restaurants Émeraude à des publics mixtes, par exemple, cela fait partie de ces très belles idées sur lesquelles je pense que nous allons avancer, et sur beaucoup d'autres idées que vous avez portées.

En tous les cas, merci pour l'expertise citoyenne qui est la vôtre. Merci d'avoir porté cette parole ici, au sein du Conseil de Paris.

ANNEXE 4 : Compte rendu des débats du Conseil de Paris suite à la présentation des propositions de la commission jeunesse (février 2019)

Présentation des propositions du Conseil des générations futures relatives à la jeunesse.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Avant de reprendre notre séance à 10 heures, nous avons ce matin la présentation des propositions du Conseil des générations futures relatives à la jeunesse et nous accueillons Mmes Béatrice JACOBS, Christine NEDELEC et Anne RATAJCZAK.

Je vous donne la parole.

Mme Béatrice JACOBS. - Bonjour, Béatrice JACOBS, merci de nous accueillir. Nous représentons le Conseil des générations futures. Je suis coprésidente du collège des associations ; évidemment, je fais partie de la commission jeunesse. On va vous faire des propositions de la part de la commission jeunesse et je commence par l'introduction.

La commission jeunesse a réfléchi sur deux catégories de jeunes aux problématiques différentes : d'une part, les adolescents de 10 à 18 ans et d'autre part les jeunes adultes de 18 à 30 ans. Ils représentent une population de 635.000 jeunes, soit 29 % de la population parisienne. 512.000 jeunes collégiens et lycéens ou étudiants sont scolarisés à Paris et 16.100 jeunes par an quittent le système scolaire sans qualification avec seulement le brevet des collèges.

Nous pensons donc que Paris se doit de devenir une ville solidaire et dynamique pour les générations futures. Paris doit construire une nouvelle logique d'accompagnement des nouvelles générations pour leur autonomie et leur épanouissement.

Dans notre commission, nous avons réfléchi sur les lieux dédiés pour les jeunes, leur formation et insertion professionnelle puis sur le logement et leur santé. Nous faisons aujourd'hui au Conseil de Paris des propositions sur les deux premiers sujets.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Je laisse la parole à Christine pour vous parler des lieux.

Mme Christine NEDELEC. - Bonjour, je suis Christine NEDELEC, je suis membre du Conseil des générations futures au titre de la commission jeunesse et je suis membre du collège des associations pour représenter l'association "France Nature Environnement" de Paris.

Au sujet des lieux, les lieux dont nous parlons doivent être des espaces de rassemblement, de partage, d'apprentissage, d'intégration et qui permettent aux jeunes la découverte de l'autre, l'ouverture et l'aventure. Trop de jeunes de tous âges et de toutes conditions ne savent pas où se retrouver dans leur quartier et où se divertir à moindres frais dans un contexte parisien particulier, une ville très dense et chère. Autrement dit, Paris manque de lieux où de visibilité des lieux et équipements de proximité qui soient accessibles aux jeunes.

Nous avons fait des propositions et notre première proposition est d'optimiser ce qui existe déjà en élargissant l'amplitude horaire, celle des lieux culturels, à savoir les bibliothèques et les musées, l'amplitude horaire des équipements sportifs, des jardins publics, des lieux d'information et du planning familial pour les jeunes, avec une vigilance accrue pour garantir l'accès aux jeunes filles.

Notre deuxième proposition est d'ouvrir les collèges, dont les locaux appartiennent à la Ville,

ouvrir ces collèges en fin de journée et les week-ends ou pendant les vacances, pour trois types d'activité : le travail personnel au calme, le travail de groupe en réunion et les activités proposées par des associations, comme des ateliers culturels, des formations au numérique, etc. La Ville de Paris s'engagerait à accompagner cette offre périscolaire avec un encadrement par des associations pour l'aide aux devoirs, l'initiation aux arts et aux sports.

Notre troisième proposition consiste à créer de nouveaux lieux non marchands dans l'espace public parisien, de deux types. Il pourrait s'agir d'espaces éphémères sous la forme d'aménagements légers pour une durée donnée, dans un espace déterminé et en concertation avec le Conseil de quartier. Ces espaces pourraient répondre à des besoins structurants pour les jeunes du quartier, comme un atelier de découverte des métiers, un tournoi sportif, un jardin partagé.

Ce pourrait être un village ambulant, inspiré du château ambulant du cinéaste MIYAZAKI, sous la faune d'une structure itinérante offrant aux jeunes des informations sur les services qui leur sont dédiés, ainsi que des initiations dans les domaines artistique, culturel et sportif.

Pour compléter cette problématique des lieux, nous pensons que la Ville de Paris peut inciter les bailleurs sociaux, et peut-être les promoteurs privés, à prévoir dans leur future résidence des lieux de convivialité accessibles également aux jeunes, comme le fait parfois Paris Habitat.

Je vais laisser la parole à Anne pour la suite.

Mme Anne RATAJCZAK. - Bonjour, Anne RATAJCZAK, présidente du collège des salariés.

En ce qui concerne la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, nous avons constaté que 69 % des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisés contre 56 % au niveau national, et 40 % ont un diplôme supérieur à bac +2. Pourtant, 9 % des 15-29 ans ne sont ni en éducation ni en formation, ni en emploi, d'après les sources du recensement et de l'APUR.

Aussi, notre quatrième proposition veut accompagner la réussite éducative de tous en se fixant un objectif "Paris territoire zéro décrocheur". Pour cela, il faut agir davantage sur la prévention du décrochage scolaire dès le collège, en expérimentant une Maison des collégiens, en dehors du collège, mal perçu par les élèves en difficulté. Dans cette maison, plus conviviale que le collège et la rue, une association pourrait proposer aux collégiens du soutien scolaire, de l'aide à l'orientation et à la découverte des métiers, de l'écoute psychologique, un espace jeux, etc. Il y a toutes sortes de choses à faire avec les jeunes.

Notre cinquième proposition concerne l'incitation de la Ville à la création d'emplois par les jeunes et pour les jeunes, en développant des modes coopératifs de petites entreprises, comme le supermarché coopératif "La Louve". Il est nécessaire aussi d'encourager et de faciliter les espaces de "coworking" et les "Fab Lab", structures plus abordables financièrement pour lancer son projet.

Notre sixième proposition est transversale, avec la création d'un portail unique pour les jeunes. Cette plateforme numérique d'un accès très simple et ergonomique informerait sur tous les dispositifs d'accès aux droits en matière de logement, santé, études et emplois, avec la possibilité de renvoi sur des liens plus précis, et sur tous les espaces dédiés dans chaque arrondissement de Paris. Ce portail "jeunes" pourrait faire l'objet d'un appel à projets de la Ville de Paris.

Je voulais également remercier, au nom de notre commission jeunesse, Mme Roberte AMIEL, notre secrétaire générale, pour son dévouement, son accompagnement. Elle nous a aidés à naviguer dans ce monde qu'est la Mairie de Paris, et, croyez-moi, ce n'est pas évident

en tant que simple citoyen.

Merci beaucoup, Madame AMIEL, et merci pour votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, effectivement, pour le travail qui a été accompli, et je vais donc maintenant donner la parole à Mme Gypsie BLOCH pour le groupe LRI, pour 5 minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier tous les membres du Conseil des générations futures qui s'engagent au service de Paris et de sa jeunesse, et plus particulièrement nos trois oratrices et nos trois invités ce matin qui ont travaillé sur ce sujet vraiment très important de la jeunesse, et cette thématique qui bien sûr nous tient à cœur.

Merci pour ce constat, constat lucide que nous partageons et qui montre bien l'ampleur de la tâche à accomplir pour accompagner cette jeunesse à Paris.

Paris, ville riche de sa diversité, doit aussi capitaliser sur son attractivité et sur son dynamisme naturel, permettre aux jeunes générations de bien vivre, de grandir, d'être autonomes et de s'épanouir dans cette Ville-Monde bien sûr, mais également attirer la jeunesse qui vient d'ailleurs, de France ou de l'étranger pour y étudier, pour s'y installer en cherchant parfois une nouvelle forme de liberté, car Paris est aussi la ville de la tolérance.

Nous avons une responsabilité collective, une responsabilité d'accompagner le changement et de choyer cette jeunesse qui est notre avenir.

Les propositions qui ont été formulées ce matin sont issues d'une réflexion globale sur tous les enjeux auxquels Paris est confrontée : l'accès au logement bien sûr, l'insertion professionnelle, l'accès aux infrastructures sportives et culturelles, les déplacements, la vie nocturne, et bien sûr nous souscrivons aux propositions qui ont été formulées. Je retiens particulièrement cette idée de maison des collégiens, puisque la lutte contre le décrochage scolaire est effectivement une énorme priorité.

Je souhaite toutefois rappeler quelques réalités et quelques points de vigilance.

Paris perd chaque année près de 12.000 habitants quand la plupart des autres grandes métropoles françaises en gagnent. Au deuxième enfant, de nombreuses familles font le choix de partir, et aujourd'hui des classes et des écoles ferment.

Cette situation doit nous amener à porter une vision nouvelle de la ville, adaptée aux évolutions et aux attentes des Parisiens, aux attentes des familles et bien sûr aux attentes de notre jeunesse, qui doit elle aussi s'inscrire dans la vie parisienne.

Cette vision, nous devons la porter d'abord sur le logement, en apportant et en adoptant enfin une vision métropolitaine de la politique de logement. On ne résoudra pas la crise du logement à la seule échelle parisienne. Malgré votre politique du chiffre, Madame la Maire, qui coûte excessivement cher au contribuable, la situation parisienne ne s'est pas améliorée depuis 2014. Est-il plus facile de se loger à Paris en 2016 qu'en 2014, et a fortiori pour les jeunes ? La réponse est non.

Sur l'accès aux infrastructures sportives et culturelles, comme cela est très justement évoqué dans les propositions du Conseil des générations futures, puisque cela doit être un lieu de rassemblement pour ces jeunes, la Maire de Paris nous a présenté hier ses objectifs en matière de politique sportive, nous les partageons, mais comment favoriser l'accès libre au sport lorsque cette politique consiste à détruire des terrains d'éducation physique ? Je pense notamment à Ménilmontant, qui est un espace dédié aux jeunes et aussi aux moins jeunes d'ailleurs, dans lequel ils peuvent se retrouver pour se détendre ou pratiquer des activités

sportives. N'y voyez-vous pas là une contradiction ?

Je pense aussi aux bibliothèques dont les horaires ne correspondent pas aux habitudes et attentes des Parisiennes et des Parisiens, et les étudiants nous le disent.

Je reprendrai les termes de la tribune de mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL et Anne-Christine LANG, l'amplitude horaire des ouvertures des bibliothèques est d'une durée moyenne de 88 heures à New York, 78 heures à Londres, 84 heures à Amsterdam, 98 heures à Copenhague, contre seulement 38 heures hebdomadaires à Paris.

Nous avons là un formidable levier à activer.

Répondre aux attentes de la jeunesse, c'est aussi savoir écouter ses besoins en termes de mobilité.

Vous aviez annoncé en 2014, Madame la Maire, vouloir expérimenter le métro la nuit et le week-end, le succès du " night tube " à Londres aurait dû vous inspirer. Alors, où en est-on ? Avez-vous suffisamment travaillé avec vos partenaires pour construire ce projet ?

Enfin, Madame la Maire, comment Paris, capitale Ville-Monde, peut-elle encore tergiverser sur l'ouverture dominicale des commerces ?

Nous formulons le voeu que Paris devienne une zone touristique unique, cela rétablirait l'égalité entre tous les commerces, mais c'est aussi une mesure qui représente un vivier d'emplois, notamment pour les étudiants, inexploités aujourd'hui.

Sur l'emploi, nous pouvons aussi signaler les opérations développées par les missions locales, qui développent des opérations de parrainage avec des chefs d'entreprises pour accompagner des jeunes travailleurs. Toutes ces opérations pour accompagner l'emploi sont peu coûteuses et sont basées sur une volonté politique, sur l'appel à volontaires et peuvent être développées dans les mairies. Ces mairies qui peuvent devenir des lieux innovants pour la rencontre des jeunes.

Madame la Maire, vous le constatez, la jeunesse attend des réponses à ses légitimes préoccupations, et je suis heureuse que le Conseil des générations futures mette en exergue des axes d'amélioration. Ils ne doivent pas rester de vains mots, aujourd'hui nous construisons leur avenir, soyons à la hauteur de l'enjeu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Rémi FÉRAUD, pour le groupe SOCA, pour 5 minutes.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, Mesdames-Messieurs les membres du Conseil des générations futures. Je veux vous remercier, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, pour votre présentation, vos propositions et le travail important fourni que vous avez consacré à la question de la jeunesse.

Vos travaux sont importants pour orienter notre action, je constate d'ailleurs que beaucoup des pistes que vous explorez sont celles de notre politique, mais nous pouvons toujours aller plus loin ou nous améliorer, ou en explorer d'autres.

Le domaine de la jeunesse, évidemment, est très important dans une ville attractive comme Paris, extrêmement vivante, et Paris sans sa jeunesse ne serait évidemment pas tout à fait Paris.

Avant de revenir un instant sur vos conclusions, j'aimerais aussi parler du choix qui a été fait par notre ville de se doter d'une instance indépendante, représentant la société civile parisienne, pour éclairer les élus sur des thèmes forts qui concernent Paris et les habitants

de notre ville. Je pense aussi à tous ceux qui se sont mobilisés pour que le Conseil des générations futures que vous formez voie le jour et puisse, comme ce matin, participer à nos travaux. Je tiens à remercier Didier LE RESTE qui a été le premier à en proposer la mise en place au début de ce mandat.

Car écouter, consulter, concerter, c'est aussi l'une des façons que nous avons et que nous voulons de faire de la politique à l'image du budget participatif, chère Pauline VÉRON, ou des débats qui ont eu lieu dans ce même hémicycle la semaine dernière dans le cadre du grand débat national, afin que les citoyens ne soient pas exclus des débats qui les concernent au premier chef.

La question de la jeunesse que vous avez décidé de travailler, c'est un des axes aussi de notre action municipale, pour laquelle notre mobilisation est forte. L'accompagnement et la promotion de la mixité, de l'engagement, le renforcement des compétences et de l'égalité des chances sont des objectifs que nous partageons, et cela passe, vous avez raison, par une meilleure information de ces publics.

Plusieurs de vos recommandations correspondent à des projets de la municipalité, mais certaines vont plus loin, et je pense que nous pourrons nous en inspirer dans les mois qui viennent.

Je pense, par exemple, à l'allongement des horaires d'utilisation des équipements, culturels, pédagogiques, sportifs, nous travaillons en ce sens dans les bibliothèques, dans les équipements sportifs, nous en avons d'ailleurs discuté avant-hier, mais nous devons encore progresser sur cette voie.

Les enjeux comme la prévention du décrochage scolaire ou l'insertion des jeunes en difficulté, vous en avez parlé tout à l'heure ; la réappropriation et le meilleur partage de l'espace public ; la création de davantage de lieux de convivialité et de sociabilité, voilà des propositions avec lesquelles notre groupe est évidemment tout à fait d'accord, sur lesquelles nous convergeons dans les objectifs.

Il est important que la puissance publique intervienne pour que chacune, chacun puisse profiter pleinement de sa jeunesse à Paris, dans les meilleures conditions et être en capacité de réussir, quel que soit le milieu social dont il est originaire, c'est pour nous une dimension politique absolument essentielle.

Aussi, nous vous remercions de votre présentation ce matin. J'espère que nous pourrons nous en inspirer dans la mise en oeuvre de notre action municipale et je remercie le Conseil des générations futures de son travail.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre concision.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe EGCP, pour cinq minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Bonjour à toutes et à tous.

Madame la Maire, mes chers collègues, chers membres du Conseil des générations futures, j'ai le plaisir de coprésider un groupe qui s'appelle "Génération.s". Forcément, vos travaux ont des convergences avec le cadre dans lequel nous souhaitons, nous aussi, nous positionner.

Par ailleurs - vous ne devez pas le savoir, chers membres du Conseil des générations futures, mais ici, un certain nombre d'élus doivent le savoir - je suis une infatigable militante de l'autonomie de la jeunesse depuis de nombreuses années. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas anodin que je copréside aujourd'hui le groupe Génération.s dans ce Conseil.

Votre rapport, chères conseillères, est riche d'enseignements, comme à chaque fois depuis 2016. Cela fait plusieurs années que nous ressentons l'envie et le besoin que chaque citoyen et chaque citoyenne puisse s'investir dans la vie de la cité, participer à la prise de décision, mieux comprendre ce qui organise la vie de la cité, afin de pouvoir proposer des solutions - cela vient d'être dit - différentes, nouvelles ou complémentaires.

Nous nous félicitons que la Ville de Paris s'investisse sans avoir attendu le grand débat national, notamment dans la consultation des jeunes qui représentent, je le rappelle, un peu plus de 25 % de la population parisienne. Nous pouvons être fiers que notre Ville soit à l'écoute et mette en œuvre des propositions qui ressortent du cadre de discussions telles que celles que vous animez.

Le deuxième élément de satisfaction personnelle et collective est le fait que vous ayez considéré que l'âge de la jeunesse va jusqu'à 30 ans, non pas par convenance personnelle - j'ai largement dépassé cet âge - mais parce que, de fait, cela inclut des jeunes travailleurs et des jeunes travailleuses qui sont souvent les oubliés des politiques publiques. D'ailleurs, c'était l'une de nos propositions dans le cadre de nos travaux sur la gratuité des transports, de permettre de prendre en compte les temps d'insertion qui s'allongent dans la vie active. Nous avons proposé de pouvoir imaginer prendre en charge une partie des transports pour les jeunes jusqu'à 30 ans.

Je ne peux que partager votre postulat de départ : la jeunesse a besoin de plus de justice sociale et de plus d'égalité. Vie chère, logement, alimentation, dépenses de la vie quotidienne, loisirs, partage de l'espace public : vous exprimez de très nombreuses inquiétudes face aux difficultés sociales rencontrées pour rentrer dans la vie, qu'elles soient étudiantes ou professionnelles. Ces inquiétudes ne sont pas sans rappeler l'actualité. Les échanges que nous avons pu avoir ces derniers jours sur la question de la sécurité, des frais d'inscription des étudiants étrangers, de la réquisition de logements vacants ou ce qui nous attend aujourd'hui encore sur la question d'EuropaCity, par exemple, nous le rappellent.

Vos propositions nous permettent de nous réinventer, de nous construire ensemble. Vos propositions sont précises et concrètes, et nous aident à aller plus loin et plus vite dans la mise en œuvre de nos politiques publiques, dans le développement de nos services publics. En cela, je fais référence notamment à votre proposition autour des objectifs de zéro décrochage qui ne sont pas tombés dans l'oreille d'une sourde, mais aussi de vos propositions autour de la création de maisons de collégiens, où, là encore, la Ville a commencé à travailler à des sujets comme celui-ci, mais il faut clairement aller plus loin. En tant qu'administratrice de l'Ecole de la deuxième chance, je ne vous cache pas qu'il y a beaucoup à faire sur la question des décrocheurs.

Parmi vos neuf propositions, je retiendrai plus particulièrement celles qui sont en lien avec l'espace public. Je ne sais pas si vous avez pu suivre les deux derniers jours de nos travaux ici, en Conseil de Paris, mais nous en avons très largement parlé. Aujourd'hui, on sent bien que c'est au cœur de nos débats.

Je note que vous relavez le besoin de vous approprier vos lieux en dehors des horaires classiques. Évidemment, c'est un sujet qui traverse notre mandat. Que ce soit dans les collèges, dans les bibliothèques, dans les stades, dans les gymnases ou même dans les musées, les temps de la vie ne sont plus les mêmes et il est temps pour la Ville de le prendre en main. La proposition qui concerne les bailleurs sociaux est très pertinente, aussi bien pour les jeunes que pour les moins jeunes.

Enfin, vos propositions d'utilisation alternative de l'espace public devraient nous inspirer, si

nous essayons de soutenir la création d'espaces alternatifs dès que nous le pouvons. Nous avons bien conscience que ce n'est pas suffisant. C'est d'ailleurs l'objectif d'un vœu que nous avons déposé lors du dernier Conseil de Paris, qui demandait que la Ville relogé des collectifs d'artistes qui sont dans des cadres intermédiaires, et qui, lorsque les travaux doivent commencer, se retrouvent souvent le bec dans l'eau.

Vous nous donnez une boussole. Nous tenterons d'en être à la hauteur et de répondre concrètement à vos propositions. N'hésitez pas à nous solliciter encore et encore si vous considérez que nous ne suivons pas vos préconisations.

Merci pour votre travail et bravo pour vos propositions.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Leïla DIRI, pour le groupe UDI-MODEM, pour cinq minutes.

Mme Leïla DIRI. - Madame la Maire, chers collègues, chères Mesdames membres du Conseil des générations futures, le C.G.F. a été créé pour représenter la société civile parisienne et réfléchir de manière prospective sur des thèmes qui concernent Paris et la vie des Parisiens. Je voudrais d'abord saluer les différents collèges du C.G.F. qui ont fait le choix de s'investir pour notre Ville, de consacrer du temps et de l'énergie pour travailler des sujets importants.

Vous avez fait le choix de retenir trois grands axes de travail pertinents : l'économie du partage, la jeunesse et le vivre ensemble.

Concernant la jeunesse, vous faites un certain nombre de propositions, dont certaines font écho à des réflexions et propositions de groupe politique. Je regrette néanmoins le peu d'éléments qui nous ont été transmis et dans des délais très courts pour préparer cette discussion. Vos propositions vont dans le sens de l'accompagnement des jeunes dans leur autonomie et leur épanouissement autour de deux thèmes prioritaires : les lieux et la vie de quartier, la formation et l'insertion professionnelle.

Concernant les lieux et la vie de quartier, vous souhaitez notamment élargir l'amplitude horaire d'ouverture de lieux publics et équipements dédiés, ouvrir les collèges le soir et les week-ends aux associations, amener les bailleurs sociaux à prévoir des lieux de convivialité et proposer des utilisations alternatives de l'espace public.

Sur le sujet de l'amplitude horaire de lieux publics, notre groupe UDI-MODEM a toujours été pour ces élargissements. Nous avons demandé l'amplification du travail sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche, afin de parvenir à un minimum d'une bibliothèque ouverte le dimanche par arrondissement ; demandé qu'une bibliothèque disposant d'un espace de travail puisse rester ouverte le soir dans tous les arrondissements ne disposant pas de bibliothèque universitaire ouverte le soir, en ayant recours à des étudiants ou à des jeunes en service civique, par exemple ; sollicité le concours financier de l'État.

Certains points ont avancé, notamment la création de huit postes supplémentaires sur le budget 2019 pour l'ouverture dominicale des bibliothèques, et nous nous en félicitons. Mais nous devons aller beaucoup plus loin. Paris doit vivre en même temps que ses Parisiens. Les équipements sportifs et les transports sont tout aussi concernés. Je souscris complètement aux propos de Gypsie BLOCH à l'instant.

Sur le sujet des structures itinérantes, nous soutenons cette idée dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, avec le principe des ludothèques mobiles. Nous souhaitons que ce dispositif perdure et soit élargi.

Concernant la formation et l'insertion professionnelle, vous évoquez à juste titre le fait que les jeunes Parisiens soient plus diplômés qu'ailleurs, mais souffrent également de difficultés

sociales importantes. Vos propositions sur le décrochage scolaire, sur la remobilisation, sur l'entrepreneuriat et les métiers, sont très pertinentes. Effectivement, la question des savoir-faire en entreprise, sur laquelle vous insistez, est tout aussi primordiale que celle des savoir-faire.

Sur le sujet de la formation, il faut, à notre sens, remettre au cœur de la réflexion la question essentielle de l'acquisition des fondamentaux dès le primaire, de l'orientation et de sa qualité dès le collège, de la valorisation des filières professionnelles en redonnant ses lettres de noblesse à l'apprentissage. Cela exige une meilleure lisibilité des nombreux acteurs de la formation, de l'insertion, qui font souvent un très grand travail individuellement, mais peinent parfois à œuvrer collectivement au détriment du Parisien qui s'y perd très vite, faute de parcours lisible et d'accompagnement. Ce constat dépasse évidemment les frontières de Paris.

Aussi, lever les freins périphériques en termes de mobilité, d'accès au numérique, de santé, d'articulation de la vie privée et de la vie professionnelle, de logement, de lutte contre l'isolement familial, sont autant de sujets majeurs que Paris doit relever et de sujets sur lesquels notre groupe politique fait des propositions constructives depuis de nombreuses années.

Je vous encourage donc à élargir vos réflexions à l'échelle métropolitaine du Grand Paris, à penser Paris comme une grande capitale européenne qui doit sans cesse répondre aux nouveaux besoins de ses habitants, de ses entreprises, de tous ceux qui font et partagent Paris. Élargir vos réflexions, mais aussi vous autoriser à dépasser ou aller plus loin que les réflexions habituelles. Oser penser différemment des élus que nous sommes. Oser imaginer le futur encore mieux que nous. C'est le Paris de demain que vous devez penser et dessiner. C'est le Paris de demain que nous devons préparer avec vous.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Marie ATALLAH, pour le groupe Écologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames les représentantes du Conseil des générations futures, chers collègues, il y a tout pile un an, au Conseil de Paris de février 2018, M. Patrick DOUTRELIGNE, coprésident du Conseil des générations futures, avait dit en cet hémicycle : "La démocratie électorale telle que nous la connaissons n'est plus suffisante aujourd'hui".

Un an après, dans le contexte national que l'on connaît, ces mots sonnent encore plus justes qu'au moment où ils ont été prononcés. C'est la raison pour laquelle nous sommes très heureux aujourd'hui de votre présence parmi nous et du travail que vous menez pour contribuer à l'enrichissement de nos débats publics sur les questions importantes pour les Parisiennes et les Parisiens.

Avant de commencer ou de commenter votre communication, nous souhaitons rappeler votre rapport de l'année dernière qui a porté sur un état des lieux et des propositions très intéressantes visant à améliorer notre politique en matière d'économie partagée et son lien avec la problématique de la fracture numérique.

Il y avait été conseillé de mieux agir en faveur de certaines populations éloignées du numérique, via des actions de médiation, afin de mieux garantir une politique inclusive et solidaire. Nous avons le plaisir de vous informer aujourd'hui de nos avancées dans ce

domaine, en citant l'exemple du projet "Paris en compagnie".

Porté par Galla BRIDIER, adjointe en charge des seniors, ce projet a été créé en partenariat avec "Lulu dans ma rue" et "Les Petits Frères des Pauvres" pour favoriser l'accès à la ville des seniors les plus isolés et parfois les plus éloignés du numérique. Cet exemple est bien la preuve que les idées et les contributions du Conseil des générations futures sont non seulement appréciées par les élus, mais elles sont bien appliquées dans nos politiques publiques.

Aujourd'hui, vous nous apprenez que le Conseil des générations futures a choisi de mener une réflexion sur la question de la jeunesse à Paris et vous avez formulé des préconisations afin de mieux accompagner les jeunes dans leur autonomie et leur épanouissement dans notre ville.

Comme vous le savez, ce sujet est au cœur de l'action de notre majorité municipale. De nombreux dispositifs et projets sont créés en direction des jeunes Parisiens, en prenant en compte la diversité de leurs profils et de leurs besoins dans notre ville.

Cela dit, les écologistes partagent les points essentiels de votre constat et découvrent avec joie qu'une bonne partie de vos propositions s'inscrivent dans notre vision écologique que nous voulons pour Paris. Nous voulons, en effet, faire de Paris une ville moins chère et plus accessible à tous.

Vous pointez dans votre rapport le prix trop élevé des loyers pour les jeunes. En tant qu'élus écologistes, nous ne cessons de proposer des mesures pour combattre la spéculation immobilière et les loyers chers à Paris. Parmi nos propositions, la création d'un O.F.S., la réquisition des logements vacants ou encore l'encadrement des loyers.

Vous préconisez de lutter contre les lobbys et la publicité dans la ville car elle peut altérer le sens critique des jeunes et leur capacité d'autonomie. Là aussi, les propositions des écologistes agissent avec ténacité pour réduire au maximum la publicité dans la ville.

Nous partageons également l'enjeu que vous relevez de promouvoir la mixité dans les quartiers et les échanges non marchands. Pour cela, vous préconisez des solutions typiquement écologiques comme la création d'espaces alternatifs comme les jardins partagés, l'ouverture de lieux de proximité pour des activités culturelles et de loisirs dans les quartiers. Ces propositions nous rappellent un de nos combats actuels : celui de la préservation du T.E.P. de Ménilmontant.

En ce qui concerne la formation et l'insertion professionnelle, vous préconisez d'encourager la mobilité des jeunes par l'accès aux transports en commun. Les écologistes défendent la gratuité des transports à Paris. La politique de notre majorité a beaucoup avancé dans ce domaine ; et saluons ici les dernières mesures prises, cette année, par la Maire, en direction des enfants et des jeunes porteurs d'un handicap et des collégiens et lycéens à Paris.

Nous rappelons également l'action menée par notre adjointe Antoinette GUHL, en charge de l'économie sociale et solidaire, une action très favorable au développement de l'insertion dans les quartiers par les métiers de l'économie circulaire.

Avant de conclure, nous souhaitons soutenir, tout particulièrement, la mise en place de votre préconisation en faveur d'une plateforme numérique pour informer les jeunes de toutes les offres de services et d'activités liées à leur autonomie et à leur épanouissement dans la ville.

Le groupe Écologiste vous remercie donc de la qualité et de la vision que vous défendez. Vos idées sont très utiles pour notre combat et notre action collective au service des jeunes et

des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues.

Nous tenons à vous saluer, vous les actrices et tous les acteurs du Conseil des générations futures que notre groupe Communiste a proposé.

Vous réalisez un travail précieux qui se traduit par des propositions concrètes et réalisables. Cela fait vivre une réflexion : la démocratie participative dans notre ville.

Les actions à mener sont nombreuses pour que chacun se sente comme un individu à part entière dans cette ville, particulièrement la jeunesse parisienne. La Ville de Paris doit agir dans une logique d'accompagnement afin de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes.

Le Conseil des générations futures nous rappelle que la jeunesse parisienne nécessite une attention particulière de notre part. Nous devons être à l'écoute des besoins des jeunes, prendre en compte leurs différences, les intégrer au mieux afin qu'ils se sentent chez eux à Paris. C'est important qu'ils s'approprient, dès aujourd'hui, la vie, la ville qu'ils construisent pour demain. C'est d'ailleurs ce que nous a rappelé aussi, il y a peu de temps, le Conseil parisien de la Jeunesse.

Vous notez le fait important qu'environ 500.000 jeunes sont en formation à Paris, mais qu'un tiers des jeunes diplômés se retrouvent encore sans emploi au bout d'un an. Les difficultés liées à la recherche d'emploi sont nombreuses et cela, quel que soit le métier ou la qualification.

Le territoire parisien concentre une grande densité d'acteurs mobilisés et engagés en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes. Toutefois, cela souligne la complexité de la problématique qui croise le logement, la santé, l'emploi. Cela nous oblige à renforcer plus la complémentarité et la synergie entre les différents acteurs que de multiplier les opérateurs.

Permettez-moi de saluer, à ce titre, votre proposition de créer pour Paris une bourse d'emplois liée à d'autres capitales.

Vous constatez également que trop de jeunes ne savent pas où se rencontrer, où se divertir à moindres frais à Paris. Nous soutenons votre proposition qui vise à prévoir des lieux de convivialité accessibles aux jeunes et pour lesquels les bailleurs sociaux, comme d'autres institutions ou structures, peuvent être mobilisés.

Il nous semble important de créer des sortes de tiers lieux afin qu'ils aient à disposition un espace entièrement dédié à la jeunesse, un endroit propice à l'organisation d'événements exceptionnels qui ne s'inscrivent pas forcément dans la durée, mais qui leur permettront de se rassembler et de vivre un moment de partage et de convivialité.

Il faut aussi ouvrir des espaces de création et d'expression et pas simplement de consommation. Les Maisons des pratiques amateurs qui ont prouvé leurs intérêts sont à multiplier, mais aussi des expériences comme les "micro-folies" qui permettent un accès à la culture, à la culture librement construite, pour tout âge et pour tous les jeunes.

Mon groupe reste persuadé de l'importance de conserver une logique intergénérationnelle

afin de favoriser la création de lien social pour la co-construction de Paris et, bien au-delà, pour conforter la République et ses valeurs à un moment où elles sont fragilisées ou remises en cause.

Je reprendrai la phrase de Jaurès : "Oui, la République est un grand acte de confiance et un grand acte d'audace" ; et vous en êtes, aujourd'hui, les dignes représentants.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie aussi pour votre concision.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI pour le groupe PPCI, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention ne sera pas du même acabit que les précédentes - en tout cas, pas la dernière.

Pour tout dire, je salue les trois représentants du Conseil des générations futures qui ont bien voulu nous présenter leurs travaux.

Je suis assez déçu - je vous le dis - parce que vous avez eu raison de vous fixer comme enjeu pour les thèmes de travail la jeunesse qui est probablement le premier enjeu en France, à Paris et dans les grandes métropoles, mais quand je vois le travail qui a été accompli, je reste vraiment sur ma faim.

D'abord quelques remarques de méthode. Je conteste, mais ce n'est pas la première fois que je le dis, cette façon de traiter les jeunes, cette façon extensive - vous le dites, vous assumez cette définition extensive de la jeunesse - de 10 à 30 ans.

A 12 ou 13 ans, au collège, ma priorité est de me trouver une amoureuse ou un amoureux. A 28 ans, ma priorité, quand on voit la galère, la précarité aujourd'hui des jeunes, notamment dans les grandes villes, c'est d'avoir un job stable, de pouvoir payer mon loyer et de rester à Paris. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes priorités quand on voit l'urgence sociale que vive une grande partie des jeunes.

Je suis désolé mais je suis le benjamin de cette Assemblée et, ayant l'âge de mes artères, j'ai un peu plus de légitimité que d'autres pour en parler. Donc, cette priorité devrait, à mon avis, être beaucoup plus traitée que les priorités qui relèvent du collège. C'est une première remarque de méthode. En deuxième remarque de méthode, ce document - visiblement vous avez l'air d'être attachés à ce travail -, je le trouve lacunaire, sommaire. Il y a même des fautes d'orthographe, mes chers collègues. Quand je lis : "De part la redistribution des richesses" écrit avec 't', pardon mais nous sommes la Ville de Paris ! C'est un document administratif.

Ce Conseil des générations futures, je l'ai voté sans réserve. J'y suis attaché et je souhaite que les documents qui émanent de cette instance soient mieux travaillés. Franchement ! Il y a des phrases que je ne comprends pas également. Je lis : "Faire l'intergénérationnel au cœur", sans mots ni verbe derrière. Pardon, mais pas besoin pour le coup d'être jeune pour avoir une difficulté à lire ce texte.

Maintenant sur le fond, vous avez raison de vous emparer de ce sujet. Le Conseil de la Jeunesse a fait de très bons travaux et a très bien commencé à travailler sur ce sujet. J'ai eu l'occasion de le dire à Pauline VÉRON, il y a quelques mois ou quelques semaines, mais là, les propositions me déçoivent.

D'abord et encore une fois, on a tendance toujours à enfermer les jeunes. Vous voulez créer,

je cite : "Des jardins partagés réservés aux jeunes". Bientôt on aura le parc zoologique pour les jeunes !

On a l'impression que les jeunes sont des ovnis, des gens qu'il faut mettre quelque part parce qu'ils sont effrayants. Parce qu'ils ont des problèmes d'autonomie, il faut les mettre à part. Pas du tout, vous vous trompez ! Les jeunes n'attendent qu'une seule chose, c'est d'être traités en adultes.

D'ailleurs, d'une certaine manière et c'est inquiétant, de l'autre côté de la classe d'âge, pour les seniors, c'est la même chose : ils n'ont pas envie d'être traités en seniors. On va faire pour les seniors la Maison des aidants, etc. C'est très bien tout cela mais quand va-t-on créer des passerelles générationnelles ? Je ne retrouve pas cette notion dans votre rapport et je trouve que c'est un oubli coupable. Je le dis.

Ensuite, il y a d'autres propositions. Vous voulez même créer, je cite, "des rituels pour aider les jeunes à se repérer". Qu'est-ce que c'est que ce vocabulaire religieux ? Je cite, c'est écrit dans votre "powerpoint". Je l'ai même relu ce matin car je me disais que ce n'était pas possible, qu'ils ne disaient tout de même pas "des rituels"...

Écoutez, j'ai le texte que l'on m'a distribué à l'O.D.S. et c'est celui que j'ai lu, mais on peut poursuivre le débat. Au moins que le débat s'instaure dans ces cas-là.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi mais c'est encore moi la présidente de séance et il n'y a pas de débat. Pauline VÉRON répondra après, mais il n'y a pas de débat qui s'instaure comme cela.

M. Alexandre VESPERINI. - Très bien. J'ai lu ce texte. Je l'ai lu attentivement et j'ai vu le mot "rituels".

Maintenant, je vais terminer mon intervention avec une autre proposition qui a été évoquée : la Maison des collégiens. C'est exactement la même chose. Vous voulez lutter contre l'échec scolaire, vous avez bien raison mais le lieu de la lutte contre l'échec scolaire et pour l'excellence scolaire, c'est précisément le collège.

Pour les collégiens, qui justement aspirent à des espaces de liberté, vous voulez recréer en plus, à côté du collège, d'autres maisons où vous allez encore plus les enfermer pour qu'ils continuent d'étudier et d'avoir finalement un soutien scolaire. Mais non, encore une fois, pour le coup, de 10 à 30 ans, les jeunes ont besoin de liberté et de responsabilités. Je ne retrouve pas ces notions dans vos propositions.

Enfin, je terminerai par une note positive. J'ai remarqué une proposition intéressante dans votre texte : vous voulez mettre en lien les jeunes avec les commerçants et des entrepreneurs, notamment pour améliorer la vitalité commerciale et économique d'un certain nombre de quartiers. C'est une très bonne proposition, mais je regrette à ce niveau-là qu'il n'y ait pas plus de détails et que vous n'ayez pas forcément été un peu plus loin.

Maintenant, j'en termine là-dessus, je pense que si le Conseil des générations futures veut vraiment nous apporter des choses, en tant qu'élu, je lui conseille de travailler sur des propositions beaucoup plus concrètes et je lui conseille de travailler davantage avec le Conseil de la jeunesse qui avait vraiment des propositions intéressantes à faire, notamment sur la jeunesse. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON, puis à Mme Afaf GABELOTAUD et à M. Patrick BLOCHE.

Madame Pauline VÉRON, s'il vous plaît.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, chers membres du Conseil des générations futures, je voudrais tout d'abord très sincèrement remercier le Conseil des générations futures...

Excusez-moi mais je vous ai écouté, quand vous êtes intervenu, donc je vous remercie d'éviter de crier pendant que j'interviens. Merci.

Je voudrais donc très sincèrement remercier les membres du Conseil des générations futures, et plus particulièrement Béatrice JACOBS, Christine NEDELEC et Anne RATAJCZAK qui sont présentes aujourd'hui. C'est l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois et ce n'est pas toujours facile de prendre la parole dans une instance comme le Conseil de Paris. Merci pour votre travail, pour votre investissement et pour votre présence ce matin.

Je voudrais aussi remercier les deux coprésidents : Cynthia FLEURY et Patrick DOUTRELIGNE, qui sont présents ce matin, qui cordonnent tout le travail des 162 membres du Conseil des générations futures.

Nous inventons ensemble une nouvelle façon de faire de la démocratie participative avec ce Conseil des générations futures, qui est une instance à laquelle Didier LE RESTE a beaucoup participé aussi. Nous l'avons créée de toutes pièces en essayant de trouver un cadre, et en même temps une souplesse permettant à de nombreux Parisiens de participer et de faire des propositions pour le futur concernant notre ville et les Parisiens.

Je vais donc répondre sur un certain nombre de points et Patrick BLOCHE et Afaf GABELOTAUD compléteront.

La Maire de Paris vous avait saisis de cette question : "Comment faire de Paris une ville inclusive, bienveillante et porteuse d'opportunités pour sa jeunesse ?"

Vous soulignez très justement dans vos propositions le besoin de lieux à disposition des jeunes pour se réunir, se divertir et se cultiver. Vous confirmez ainsi notre constat qui nous a conduits d'ores et déjà à faire un certain nombre de choses depuis le début de la mandature et qui vont dans ce sens, comme élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques et les ouvrir le dimanche. Nous arriverons d'ici 2020 à faire en sorte que dix bibliothèques soient ouvertes le dimanche à Paris, ce qui sera un grand pas franchi dans ce domaine.

Nous ouvrons aussi les musées de la Ville de Paris de plus en plus pour des nocturnes avec des tarifs pour les jeunes, ce qui leur permet d'aller le soir ; c'est aussi pour les adultes mais ce sont peut-être des horaires qui conviennent mieux aux jeunes en ouvrant les musées de la Ville le soir.

Nous avons aussi étendu les horaires d'ouverture des espaces verts. Aujourd'hui 137 sur les 500 espaces verts que compte notre ville ouvrent jour et nuit, toute l'année, et d'autres ouvrent l'été toute la nuit. Chaque année, nous progressons dans l'ouverture des parcs la nuit, notamment l'été.

Je voudrais aussi revenir, parce que vous en avez beaucoup parlé, à la question de l'accès aux sports. Mon collègue Jean-François MARTINS a présenté, justement lundi dernier, un grand plan dans le domaine du sport. Il a rappelé notre objectif d'ouvrir de plus en plus les équipements sportifs le soir jusqu'à 22 heures 30 et après 18 heures le dimanche, en les confiant à des associations qui gèrent en tant que clubs nos équipements pour les rendre accessibles.

La Ville loue aussi des créneaux dans les équipements sportifs des établissements scolaires pour un usage associatif en dehors des heures de classe, permettant d'ouvrir et peut-être

d'aller encore plus loin en ouvrant les écoles et les collèges en dehors des heures de cours pour d'autres activités, et permettre ainsi aux jeunes de profiter des espaces qui existent notamment dans les collèges et les écoles.

Nous avons engagé une réflexion et un travail pour essayer d'ouvrir aussi les collèges le samedi aux jeunes pour qu'ils puissent éventuellement avoir accès à des salles de travail. Comme on en avait déjà parlé, cela soulève des questions juridiques compliquées, mais nous avons bien l'intention d'avancer sur cette question.

Je voulais aussi rappeler que la Ville investit 380 millions d'euros en six ans pour créer et rénover les équipements sportifs, et permettre ainsi, contrairement à ce qu'a dit ma collègue Gypsie BLOCH, de créer 15 nouveaux équipements sportifs, notamment 15 gymnases sur la mandature, 3 nouvelles piscines et 12 nouvelles salles sportives. Je crois que nous avons un programme assez ambitieux dans ce domaine.

Je voulais aussi rappeler que nous avons créé douze nouveaux espaces "Paris Jeunes", dans les quartiers populaires de Paris, et que de nombreux espaces ouvrent le soir pour la tranche d'âge la plus âgée, parfois en nocturne le vendredi, ainsi que certains centres "Paris Anim" qui ouvrent jusqu'à 23 heures le vendredi et le samedi pour accueillir des jeunes majeurs.

Mais je suis d'accord avec vous, ces lieux pourraient être plus connus des jeunes. Je vous propose, suite à votre présentation et à vos propositions, de travailler ensemble et avec le Conseil parisien de la jeunesse, à comment améliorer la communication en direction des jeunes de tous ces dispositifs et de tous ces équipements qui sont ouverts pour eux, notamment le soir.

Vous proposez également la création d'espaces éphémères pour les jeunes. Je voulais évoquer la piste des kiosques citoyens que nous mettons en place à Paris. Il y en a un qui fonctionne très bien dans le 12e. Nous allons en ouvrir un dans le 11e, un autre dans le 18e, et un autre dans le 19e. Ce sont des kiosques qui vont être gérés par des associations et les habitants du quartier, et ce pourrait être des lieux dans lesquels nous pourrions réfléchir un peu plus à la place des jeunes et à l'information en direction des jeunes, puisque ce sont des kiosques qui sont dans l'espace public.

Je voudrais aussi répondre sur la création du portail numérique unique.

Il existe, sur notre site Internet paris.fr, un espace dédié pour les jeunes avec toutes les informations en direction des jeunes, mais il n'est pas forcément très ergonomique. Peut-être faut-il améliorer l'accès à ce site aux jeunes Parisiens.

En conclusion, je voudrais vous remercier encore et vous dire que vous n'êtes pas les seuls à participer à la dynamique de co-construction de la ville que nous mettons en place avec la Maire de Paris, puisque chaque année, près de 170.000 personnes participent à la fabrique de notre ville en donnant leur avis, pendant le budget participatif, pendant les conférences citoyennes ou en donnant leur avis sur le site Internet "Idée.paris" et, là, jusqu'au 15 mars, en participant à la Conférence de consensus dans le cadre du grand débat national.

Merci encore pour votre participation. Je reviendrai vers vous aussi en tant qu'élue chargée de la jeunesse et de la participation citoyenne sur les propositions concrètes que vous avez faites. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en introduction, je tiens à saluer chaleureusement les membres du Conseil des générations futures, ses représentantes aujourd'hui, ses deux co-présidents,

Patrick DOUTRELIGNE et Cynthia FLEURY, et plus particulièrement tous les membres de la Commission Jeunesse qui ont consacré du temps et de l'énergie pour parvenir à ces propositions. Merci pour vos travaux qui invitent notre Assemblée à des réflexions prospectives et viennent nourrir notre action collective au service des Parisiens et des Parisiennes.

Vous rappelez à juste titre la problématique du décrochage scolaire et de l'insertion professionnelle qui touche de plus en plus de jeunes, comme les 45 ans et plus sur Paris, qui sont davantage exposés aux risques du chômage. Sur l'ensemble des 15-29 ans, 10 % d'entre eux seraient sans emploi.

Afin de réfléchir à cette problématique, j'ai réuni, le 13 juin dernier, l'ensemble de nos partenaires associatifs, opérateurs de l'emploi, Pôle Emploi, Missions locales, Écoles de la deuxième chance, entreprises, fédérations professionnelles mais également le Rectorat, la Chambre de commerce et d'industrie, France Stratégie et Hadrien CLOUET, sociologue du Centre de sociologie des organisations. Comme vous, les acteurs présents nous ont rappelé la nécessité de renforcer nos offres d'accompagnement envers les jeunes.

C'est pourquoi, malgré le désengagement de l'État, nous poursuivons notre fort soutien à la Mission locale, service public de proximité dédié à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. J'ai eu l'occasion de le rappeler hier, avec ses 8 sites d'accueil, la Mission locale de Paris a pu ainsi accueillir près de 9.000 nouveaux jeunes et en accompagner plus de 19.000 tout au long de l'année 2018.

De nombreux dispositifs spécifiques sont déployés, comme la Garantie jeunes, l'accompagnement des jeunes sous main de justice, la plateforme dynamique "Insertion professionnelle pour les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance et de la prévention spécialisée". Nous soutenons également l'Ecole de la 2e Chance, qui suit chaque année 430 jeunes dans un parcours de réinsertion scolaire citoyen et professionnel.

Vous proposez la création d'un sas ou du moins des espaces sas qui puissent exister à côté de cette offre, afin de répondre à la demande d'immédiateté du jeune dans sa prise en charge. C'est pourquoi nous finançons également un certain nombre d'associations, notamment présentes en quartiers "politique de la ville", afin d'assurer un fin maillage territorial au plus près des jeunes. Souvent, ces associations permettent ce sas qui peut revêtir plusieurs formes, en fonction du besoin du jeune à un moment de sa vie.

En parallèle, afin de faciliter la rencontre entre les recruteurs et les jeunes en recherche d'emploi, le forum "Paris pour l'emploi des jeunes" se tient chaque année grâce au soutien de la Mairie de Paris. 13.000 visiteurs ont pu ainsi l'an passé échanger avec 290 structures qui proposaient près de 1.800 offres d'emploi. En amont, nos structures partenaires préparent ces jeunes pour arriver prêts à ces échanges.

Pour donner aux jeunes toutes leurs chances sur le marché du travail, il faut que l'éducation et la formation intègrent des approches innovantes, de l'acquisition des compétences. C'est pourquoi, dans le cadre de notre programme de formation au numérique, "ParisCode", nous mêlons enseignement présentiel et à distance, ce qui nous permet de toucher des décrocheurs scolaires. Pour exemple, un apprenant sur 4 de la session 2017 "ParisCode" était ainsi auparavant en situation de décrochage scolaire.

Au-delà, vous nous invitez également à développer les savoir-être des jeunes ; je souscris pleinement à cette proposition. Il faut développer encore et encore de nouvelles solutions. En effet, depuis plusieurs années maintenant, les recruteurs accordent une importance accrue aux compétences comportementales : on attend dorénavant des salariés des

capacités d'adaptabilité, d'initiative, de présentation, de responsabilité, d'innovation, de travail en équipe ou encore d'organisation, compétences que l'on n'apprend pas forcément à l'école. Consciente de l'importance de cet enjeu de "soft skills", comme on l'appelle dans le jargon des ressources humaines, je veille à ce que les opérateurs de l'emploi intègrent ces nouveaux paramètres au cœur de leur offre d'accompagnement. Il me semble également nécessaire d'avoir un dialogue ouvert et régulier avec les recruteurs afin de connaître finement leurs attentes et leurs besoins. C'est le sens des pactes pour l'emploi et les entreprises que nous signons avec les entreprises et de mes échanges avec les fédérations professionnelles et l'Association nationale des directeurs des ressources humaines, l'A.N.D.R.H.

Vous pointez enfin la nécessité d'une meilleure information sur l'ensemble des dispositifs...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, excusez-moi, il y a un brouhaha.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Oui, c'est assez désagréable. L'emploi n'émeut personne, la formation (?) professionnelle non plus.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, si vous pouvez cesser les discussions dans les travées et sortir, on s'entendrait mieux. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Je termine.

Enfin la nécessité d'une meilleure information sur l'ensemble des dispositifs à destination des jeunes. Je suis convaincue comme vous qu'il est important que tous les jeunes Parisiens puissent accéder à ces informations, que cette solution soit digitale ou physique.

Je prône personnellement le fait que, dans chaque arrondissement, on puisse accéder à une information exhaustive et de qualité sur les questions d'emploi, les lieux, les adresses, les parcours, les associations (?) spécifiques, les possibilités et les opportunités. J'ai souhaité ainsi développer une expérimentation en lançant au sein de la mairie du 14^e arrondissement, sans stigmatisation, dans la maison commune, un point Paris Emploi à destination de toutes et tous, jeunes et moins jeunes, qui complètera le réseau existant.

Nous travaillons en parallèle au développement d'une plateforme commune...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame GABELOTAUD, s'il vous plaît, il faut finir.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - ... avec nos partenaires sur la question du parrainage dans l'entreprise afin de renforcer ce dispositif qui permet une meilleure insertion professionnelle.

Voici entre autres ce que nous pouvons impulser, et vos propositions nous encouragent à accentuer et à renforcer nos actions.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à vous, Mesdames, chères amies, de ces propositions pour la jeunesse du Conseil des générations futures, dont j'ai pris connaissance évidemment avec une attention particulière compte tenu de la délégation dont j'ai la charge auprès de la Maire de Paris.

Je voudrais brièvement réagir à deux de vos propositions, la proposition 2 et la proposition 4. Vous pointez avec raison combien les établissements scolaires en France, et pas seulement à Paris, sont des bâtiments publics et paradoxalement des lieux très fermés. Un

peu moins pour les écoles, car les écoles élémentaires ferment à 18 heures, les écoles maternelles à 18 heures 30, et le mercredi après-midi et durant les petites et grandes vacances, ces centres de loisirs, cela fait que l'école reste un lieu ouvert à d'autres activités hors temps scolaire.

Mais votre constat est particulièrement pertinent sur le collège. Effectivement, on ne va au collège, finalement, que pour apprendre. C'est déjà beaucoup, mais c'est vrai que le collège pourrait avoir une autre fonction en tant que telle, surtout compte tenu du maillage des établissements scolaires et notamment des collèges dans une ville comme Paris.

De ce fait, je ne peux que vous dire ma disponibilité, surtout que nous portons avec Bérénice DELPAL, la directrice des Affaires scolaire de la Ville, qui est forte de son expérience en Seine-Saint-Denis, a voulu que nous portions au nom de la Maire de Paris une ambition nouvelle pour les collèges ; raison de plus pour les ouvrir, à l'instar de beaucoup de pays semblables au nôtre et si proches. J'en parlais à l'instant avec Colombe BROSSEL qui me disait qu'en Espagne, à Barcelone où elle s'est rendue, les établissements scolaires étaient ouverts aux activités en général du quartier.

On a une bonne opportunité car on a un programme qui s'appelle Cours "Oasis" - j'associe Célia BLAUDEL à mon propos - qui vise à profiter de la réfection de cours d'écoles et de collèges pour en faire des îlots de fraîcheur par rapport aux pics caniculaires. Le F.E.D.E.R., qui financera 10 cours de ce type, écoles et collèges, en 2020, a fixé comme condition, justement, que l'on ouvre ces cours pour que les habitants proches, les riverains puissent également en profiter. Je vais donc essayer avec Célia de profiter de cette opportunité.

Plus rapidement, votre seconde proposition sur le décrochage scolaire, c'est un sujet qui vous a passionné, c'est un sujet déterminant, un sujet essentiel qui est au cœur évidemment des préoccupations que l'on a quand on porte des politiques publiques en matière d'éducation. C'est un sujet que je connais très bien, je l'ai beaucoup suivi quand je présidais la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale, ou très concrètement sur le terrain, comme maire du 11^e arrondissement.

A partir de là, il existe beaucoup de dispositifs que j'aurais mauvaise grâce à vous rappeler, car vous les connaissez aussi bien que moi, et très régulièrement, puisque nous travaillons sur ces sujets main dans la main avec l'Académie de Paris, nous avons ce qu'on appelle un G.I.P. "Réussite éducative" qui permet de faire le point sur un certain nombre de positifs, qui sont nombreux, d'ailleurs. Je les rappelle pour mémoire, groupe de prévention du décrochage scolaire, mission de lutte contre le décrochage scolaire, plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, réseaux FOQUALE, structures de retour à l'école, Missions locales, et il y a des lieux qui existent déjà. Je pense au centre Pelleport dans le 19^e arrondissement ou aux centres Patay et P.E.P. 75.

À partir de là, forts de ce qui existe déjà, avec cette ambition que vous portez, comme certains disent, de certains territoires qui doivent être "zéro chômeur", vous voulez que Paris soit un territoire "zéro décrocheur". Comment ne pas s'inscrire dans cette ambition que vous portez.

Je retiens votre idée de maison des collégiens, même si vous-mêmes dites que c'est sans doute une appellation à travailler. Je vous dis ma totale disponibilité dans les fonctions qui sont les miennes. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ce débat très riche. Je veux remercier encore une fois, au nom des toutes et tous, et de la Maire de Paris, Mme Béatrice JACOBS, Mme Christine NEDELEC, Mme Anne RATAJCZAK, et M. Patrick DOUTRELIGNE.

Merci pour le travail qui a été fait, et merci d'être venu le présenter aux élus que nous sommes.

J'espère vous revoir. Merci beaucoup.

ANNEXE 5 : DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DU CGF

Le Conseil des Générations Futures est une assemblée consultative indépendante qui représente la société civile parisienne. Par ses avis, le CGF apporte un éclairage à l'exécutif municipal et au Conseil de Paris. Tourné vers l'avenir, cet espace de dialogue et de propositions a vocation à débattre de tous les grands sujets urbains structurants qui contribuent au bien vivre ensemble dans la capitale.

Une instance démocratique :

Le Conseil des Générations Futures est un organisme paritaire (femmes/hommes) qui réunit différentes composantes de la société civile parisienne. Il a vocation à être :

- un espace original d'échanges d'idées entre des experts, des citoyens.ne.s, des représentant.e.s du monde économique, social et associatif ;
- un lieu de débats et de projets pour Paris résolument tourné vers l'avenir ; une instance qui veille à assurer la participation des jeunes générations.

Une instance dynamique :

Le Conseil des Générations Futures peut, dans la limite des moyens mis à sa disposition, prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, notamment en consultant un plus grand nombre de Parisien.ne.s (enquête, sondage, conférence de consensus, évènement, ...) ou en étudiant des expériences menées par d'autres collectivités, en France ou à l'étranger. Il peut recourir à tous moyens électroniques (site dédié, plateforme interactive, réseaux sociaux, ...).

Une instance indépendante :

Le CGF ne comprend pas d'élus politiques. Il est composé de 7 collèges réunissant les diverses composantes de la société civile parisienne. Les membres sont proposés par les entreprises, les représentants des salariés, les associations et organismes associés au CGF. Les personnalités qualifiées sont désignées par la Maire de Paris. Les Parisiennes et Parisiens sont volontaires et choisis sur la base d'un panel représentatif.

La composition du Conseil des Générations Futures : 164 membres répartis en 7 collèges :

Entreprises 20 représentant·e·s	Salariés 20 représentant·e·s	Associations 28 représentant·e·s	Services publics 14 représentant·e·s
Personnalités qualifiées 18 représentant·e·s	Instances de démocratie locale 29 représentant·e·s	Parisien·ne·s 35 Parisien·ne·s	

ANNEXE 6 : REGLEMENT INTERIEUR DU CGF

Adopté par l'assemblée générale constitutive du 23 mars 2016 et modifié par les assemblées plénières des 20 juin 2016 et 29 mai 2018.

Préambule

La Maire de Paris a affirmé son souhait de renouveler et enrichir le dialogue social territorial en associant toutes les composantes du tissu social urbain de la Capitale afin que chacune de ces composantes puisse faire entendre sa voix.

La création d'un Conseil Économique, Social et Environnemental à Paris, dénommé « Conseil des Générations Futures » (CGF) s'inscrit dans cette démarche ainsi que dans celle de la recherche d'une diversification des modes de représentation des citoyennes et des citoyens qui trouveront dans le CGF un espace de libre parole et de débat sur les grands enjeux de la vie quotidienne et du vivre ensemble à Paris.

Ce sont ces objectifs qui, après le vœu de l'exécutif 2014 V 21 relatif à la démocratie locale et à participation citoyenne présenté au Conseil de Paris, fondent la délibération 2015 SG 49 du Conseil de Paris des 29, 30, 1er et 2 juillet 2015 qui entérine la création du CGF et autorise la Maire de Paris à en désigner les membres, sur proposition des organismes et associations y participant ainsi qu'en en désignant les personnalités qualifiées et les Parisiennes et Parisiens réunis dans un des sept collèges.

Le CGF réunit des représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la cité qu'il s'agisse d'acteurs issus du monde économique, du monde du travail, du milieu associatif, des acteurs des services publics locaux, des personnes qualifiées pour leur expertise et des parisiennes et des parisiens représentatifs et engagés dans la vie de la cité. Cette composition favorisera une approche prospective des problématiques sociales et économiques d'intérêt général.

Le CGF a vocation à donner des avis et faire des études et propositions sur les grandes problématiques de la vie urbaine contemporaine.

Son action doit contribuer à la solidité et à la solidarité d'une société parisienne tournée vers l'avenir.

Compte tenu de son indépendance, et de sa composition ouverte à toutes les composantes de la société parisienne, le CGF est particulièrement qualifié pour débattre et proposer des projets d'intérêt commun.

La mission du CGF, instance consultative, est d'exprimer de façon indépendante des avis, recommandations et propositions adoptés par ses membres en vue d'apporter un éclairage complémentaire à la Maire de Paris et au Conseil de Paris sur des sujets économiques, sociaux et environnementaux qui concernent en tout premier lieu les Parisiennes et les Parisiens.

Titre I - Composition

Chapitre 1 : Les collèges

Le CESE de Paris comprend à parité femmes/hommes, 164 membres issus de 7 collèges et nommés par arrêté de la Maire de Paris:

- Collège 1 : représentants-tes des entreprises (20 membres),
- Collège 2 : représentants-tes des salariés (20 membres),
- Collège 3 : représentants-tes des services publics aux Parisiennes et Parisiens (14 membres),
- Collège 4 : personnalités qualifiées désignées par la Maire de Paris (18 membres)
- Collège 5 : représentants-tes des associations (28 membres),
- Collège 6 : représentants-tes des instances de la démocratie locale (29 membres : 20 personnes issues des Conseils de Quartier, 1 personne issue du Conseil Parisien de la Jeunesse, 8 personnes issues des Conseils citoyens),
- Collège 7 : Parisiennes et Parisiens représentatifs de la population parisienne (35 personnes).

Les conseillères et conseillers des collèges 1, 2, 3, 5 sont nommés sur la base des propositions faites par leur organisme professionnel, par les unions syndicales départementales et par les associations dont la liste figure en annexe 1. Les conseillers du collège 4 « personnalités qualifiées » seront désignées par la Maire de Paris. Les membres du Collège 6 sont pour 20 d'entre eux désignés par les maires d'arrondissement et issus des conseils de quartiers, pour 8 d'entre eux, ils sont aussi désignés par les maires d'arrondissement et émanent des conseils citoyens, un autre membre est issu du Conseil parisien de la jeunesse. Les membres du collège 7 sont des habitants de Paris.

Chapitre 2 : Statut des conseillers

Les conseillers-ères sont désignés-es pour 3 ans, renouvelables une fois, à compter du jour de l'installation du CGF. Au terme de cette période, la Maire de Paris procédera à de nouvelles désignations sur la base des propositions des organismes et associations membres du CGF. En cas de démission ou de toute autre cause d'absence prolongée d'un-e conseiller-ère, son ou sa remplaçant-e sera désigné-e selon ces mêmes modalités et pour la période qui court jusqu'à la fin du mandat initial.

Les fonctions de conseillers ne sont pas rémunérées. Toutefois, les frais engagés pour participer aux travaux du Conseil sont remboursés sur justificatifs.

Les fonctions de Conseiller-ère sont incompatibles avec tout mandat électif politique qui s'exerce en totalité ou en partie sur le ressort du territoire parisien.

Tout membre du Conseil des Générations Futures qui, régulièrement convoqué, s'est abstenu pendant six mois, sans motif légitime, d'assister aux réunions ou aux

travaux du Conseil, pourra être déclaré, sur proposition du bureau, démissionnaire d'office par la Maire de Paris.

Chapitre 3 : La présidence, les vice-présidences et le bureau

Il est instauré une co-présidence à la tête du CGF. Les deux co-présidents (un homme et une femme) sont élus lors de la première séance plénière par les conseillers à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents. Au cas où un premier vote de l'assemblée ne permet pas d'atteindre cette majorité qualifiée, un deuxième vote a lieu à la majorité absolue des membres présents.

Lors de cette première séance, chaque collègue propose un et/ou une vice-présidente, cette proposition est entérinée par le vote du Conseil à la majorité absolue des conseillers et conseillères présents. Si cette majorité n'est pas atteinte, un second vote a lieu à la majorité simple.

Chapitre 4 : ouverture du Conseil à des personnalités extérieures : le médiateur de la Ville de Paris

Le Conseil et les commissions peuvent décider d'inviter des personnalités extérieures pour participer à une séance plénière ou aux travaux des commissions. Cette invitation est validée par le bureau, et, en cas de désaccord, par la co-présidence. Le Médiateur de la Ville de Paris a le statut de membre invité permanent, il peut être autorisé à s'exprimer mais ne prend pas part aux votes.

Titre II: saisine et auto-saisine du Conseil

Le CGF est saisi :

- a) par la Maire de Paris,
- b) par auto-saisine en lien avec les commissions sur proposition du bureau du CGF, ou du tiers des conseillères et conseillers.
- c) par au moins 5 000 parisiennes et parisiens par l'intermédiaire d'une pétition ou d'une e- pétition ;
- d) par les groupes politiques du Conseil de Paris. Chaque groupe peut proposer des sujets dans la limite d'une saisine tous les deux ans.
- e) par le médiateur de la Ville de Paris. Le bureau du CGF inscrira les sujets à l'ordre du jour en fonction de ses moyens.

Titre III: Organisation et fonctionnement du CGF

Chapitre 1 : organisation

Le bureau : il est composé des deux co-présidents et des co-vice-présidents-es issus des collèges, chaque collège disposant d'une voix. Au sein du bureau, la présidence est assistée par le secrétariat général du CGF.

Le bureau établit l'ordre du jour, le calendrier des séances plénières et celui des commissions. Il arrête la liste des personnalités extérieures invitées par le Conseil.

Le bureau se réunit à l'initiative d'au moins un des deux co-présidents ou deux vice-présidents.

Le bureau est réuni afin de décider notamment :

- de l'inscription des sujets qui feront l'objet d'un avis du Conseil, de l'ordre du jour de chaque réunion,
- de la tenue de réunions supplémentaires,
- de l'audition de personnalités qualifiées, membres ou non du Conseil,
- de l'organisation de déplacements ou visites susceptibles de participer du travail du Conseil,
- de l'organisation de conférences thématiques citoyennes.

Le Conseil des Générations Futures peut, dans la limite des moyens mis à sa disposition, prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, notamment en consultant un plus grand nombre de Parisiens (enquête, sondage, conférence de consensus, évènement, ...) ou en étudiant des expériences menées par d'autres collectivités, en France ou à l'étranger. Il peut recourir à tous moyens électroniques (site dédié, plateforme interactive, réseaux sociaux, ...).

Chapitre 2 : Procédures de vote

Chaque conseiller ou conseillère présent dispose d'une voix, aucune procuration n'est possible.

Les co-présidents disposent chacun d'une voix prépondérante qu'ils peuvent utiliser pour départager les votants lors d'un vote en assemblée plénière ou d'un vote au sein du bureau.

Les avis du CGF sont adoptés à la majorité simple des conseillères et conseillers présents. Les conseillers peuvent présenter des propositions d'amendement qui donnent lieu à débat et à vote à la majorité simple des conseillères et conseillers présents.

Un vote ne peut intervenir en séance plénière que si au moins 41 conseillères et conseillers sont présents.

Les votes se font individuellement à main levée ou par collège. L'élection des co-présidents peut avoir lieu au scrutin secret si l'assemblée en décide à la majorité simple.

Chapitre 3 : les travaux du CGF

Un rapport annuel de l'activité du CGF est remis à la Maire de Paris et au Conseil de Paris tous les ans. Les avis du Conseil sont publiés sur le site intranet de la Ville de Paris et adressés aux conseillères et conseillers de Paris, ils sont présentés en commissions thématiques ou au Conseil de Paris.

Le CGF a vocation à donner des avis sur les sujets dont il est saisi ou se saisit et peut faire appel à une expertise extérieure. Les débats en séances plénières sont préparés par des travaux en Commissions d'étude dont le nombre simultanément ne peut excéder cinq.

Il n'est pas institué de commissions permanentes. Lorsqu'il est saisi d'une demande d'avis, le bureau du CGF propose au Conseil la constitution d'une ou plusieurs commissions thématiques qui prépareront les débats de l'assemblée plénière qui statuera sur l'avis.

Les collèges seront représentés à parité au sein des commissions qui désigneront leur président et leur rapporteur. A défaut d'accord, les rapporteurs seront désignés à la majorité simple des présents par le bureau du CGF. Les conseillers sont assistés par le secrétariat du CGF dans leurs travaux. Les commissions présenteront des notes de cadrage préalables sur les thèmes dont elles sont saisies, ces orientations seront approuvées par le CGF, ou par le bureau en l'absence de réunion plénière proche. Lorsqu'un avis est émis par le CGF après auto saisine, l'avis est accompagné d'un rapport. Les avis du CGF font l'objet d'une publication dans les mêmes conditions que le rapport annuel.

Les séances plénières :

Le CGF se réunit en assemblée plénière au moins deux fois par an sur convocation des coprésidents. Les convocations et l'ordre du jour sont envoyés aux conseillers au moins 10 jours avant la date de la tenue de la réunion.

Si des questions doivent être soumises aux conseillers, les documents y afférents et les conclusions des commissions d'études ayant travaillé sur ces questions sont envoyés aux conseillers au moins 15 jours avant la date de l'assemblée. L'envoi des documents par messagerie électronique est privilégié.

Les co-présidents exercent la police de l'assemblée et président aux débats dans le respect de l'ordre du jour des séances arrêté par le bureau du CGF.

Lors de chaque séance plénière du CGF, un secrétaire de séance issu d'un des collèges est nommé, chaque collège ayant vocation à désigner un secrétaire à tour de rôle.

Les séances plénières du CGF sont ouvertes au public dans le respect des conditions d'accès propres à l'Hôtel de ville de Paris.

Chapitre 4 : budget et moyens du CGF

Le CGF est rattaché pour les modalités pratiques de son fonctionnement au Secrétariat Général de la Ville de Paris qui met à sa disposition les ressources humaines nécessaires à son fonctionnement. Une ligne budgétaire est prévue au budget de Paris pour assurer le fonctionnement du CGF.

Chapitre 5 : Adoption et modification du règlement intérieur

Le règlement du CGF est adopté en assemblée plénière à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents, il est modifié dans les mêmes conditions.

Crédits :

Document by ibrandify from The Noun Project - Microphone by andriwidodo from the Noun Project - Collaborate by Linda from the Noun Project - Conference by Priyanka from the Noun Project - Collaborative idea by ProSymbols from the Noun Project - Education by Simon Sim from the Noun Project - Interaction by Priyanka from the Noun Project - Teamwork by ProSymbols from the Noun Project - Old couple by Adrien Coquet from the Noun Project - Finger print by FBianchi from the Noun Project - Charity by Fae Frey from the Noun Project- Zoom in by Lara from the Noun Project - Meeting by Alice design from the Noun Project – Aging by Marie Van Den Broeck from the Noun Project – Paris by Rahmat from the Noun Project – Park by Nociconist from the Noun Project – Internet by ProSymbols from the Noun Project – wheelchair user by Natapan from the Noun Project – Communication by Romi from the Noun Project